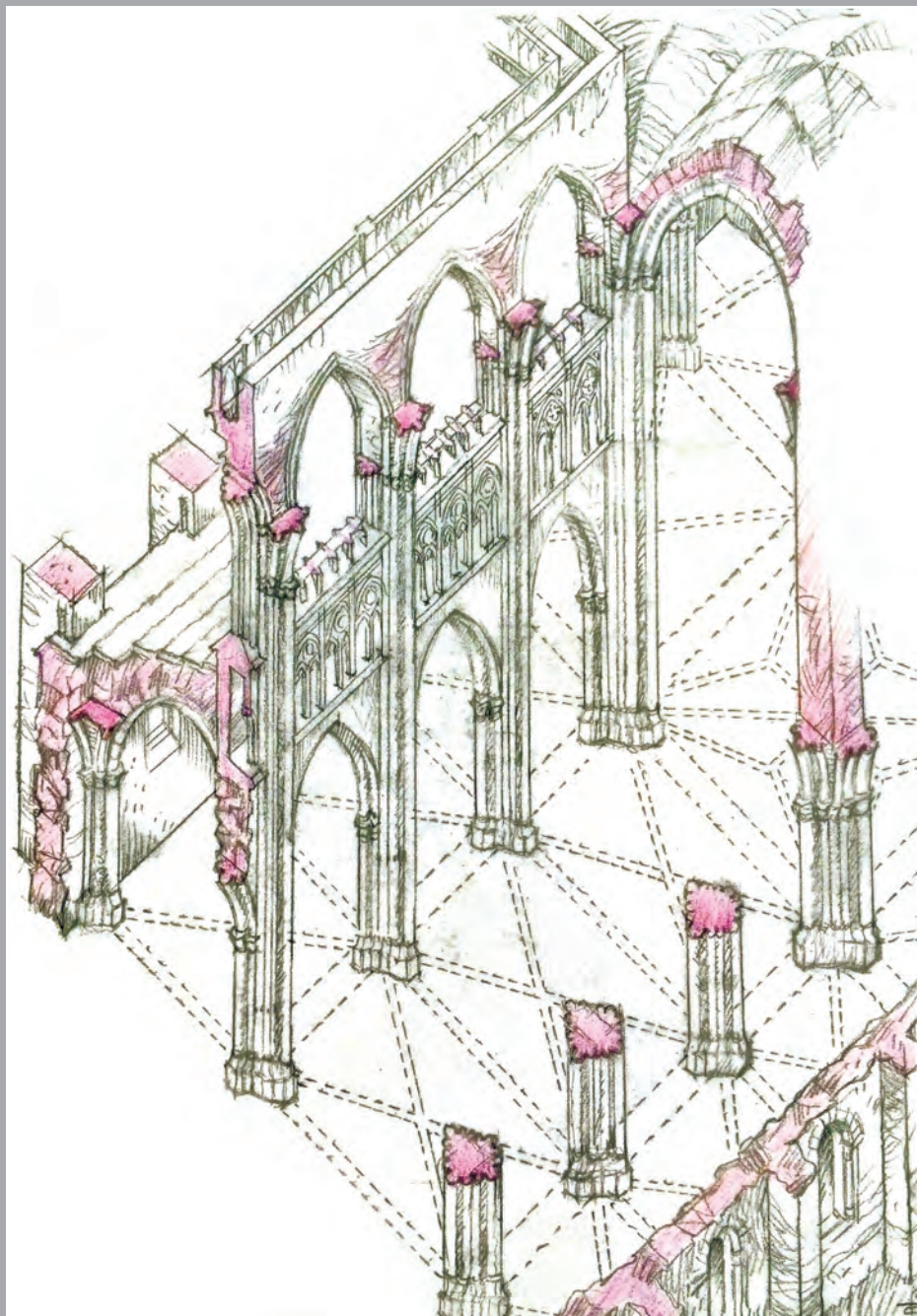


MÉMOIRES
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU MIDI DE LA FRANCE



Tomes LXXX-LXXXI - 2020-2021

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831 ET RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850



TOMES LXXX-LXXXI

2020-2021

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-GARONNE

TOULOUSE

HÔTEL D'ASSÉZAT - Place d'Assézat - 31000 TOULOUSE

Comité de lecture et d'impression de ce volume :

Jean-Luc BOUDARTCHOUK, directeur adjoint scientifique et technique à l'Inrap Midi-Méditerranée
Quitterie CAZES, professeur d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès
Michelle FOURNIÉ, professeur d'histoire médiévale honoraire à l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès
Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, docteur en histoire de l'art
Diane JOY, directrice du patrimoine à la Communauté d'agglomération du Grand Rodez
Jean-Michel LASSURE, docteur en histoire, UMR 5 608 UTAH-CNRS
Louis PEYRUSSE, maître de conférences honoraire d'histoire de l'art contemporain à l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès
Bernard POUSTHOMIS, archéologue (HADES)
Nelly POUSTHOMIS, professeur d'histoire de l'art médiéval honoraire à l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès
Michelle PRADALIER, professeur d'histoire de l'art médiéval honoraire à l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès
Bernard SOURNIA, conservateur en chef honoraire du patrimoine

Coordination éditoriale : Anne-Laure NAPOLÉONE et Maurice SCHELLÈS

Illustration de couverture : État restitué de la nef de la cathédrale de Bayonne en 1335. *Croquis de B. Sournia.*

Abréviations :

A.C. Archives communales (suit le nom de la commune).
A.D. Archives départementales (suit le nom du département).
A.M. Archives municipales (suit le nom de la commune).
A.M.M. Archéologie du Midi Médiéval.
A.N. Archives nationales (Paris).
B.M. Bibliothèque municipale (suit le nom de la commune).
B.N.F. Bibliothèque nationale de France.
B.S.A.M.F. Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France.
C.A. Congrès Archéologique.
M.A.S.I.B.L.T. Mémoire de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.
M.S.A.M.F. Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France.

*Achévé d'imprimer sur les presses
de l'imprimerie Escourbiac
81304 Graulhet
mars 2023
Dépôt légal : juin 2023*

Mise en page



art'air-éd.
atelier de mise en forme des livres
Pascale et Marc Balty - www.artair-edition.fr

Comité scientifique :

Claude ANDRAULT-SCHMITT, professeure d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Poitiers (CESCM)
Philippe ARAGUAS, professeur d'histoire de l'art médiéval honoraire à l'Université de Bordeaux 3 - Michel de Montaigne
Michel BATS, directeur de recherche honoraire au CNRS
Marc BOMPAIRE, directeur de recherche au CNRS au centre de recherches Ernest-Babelon et directeur d'études à l'École pratique des hautes études
Joëlle BURNOUF, professeure émérite d'archéologie médiévale à l'Université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne
Jordi CAMPS, conservateur en chef au musée national d'art catalan (M.N.A.C) de Barcelone
Manuel CASTIÑEIRAS, directeur du Département d'Art et Musicologie à l'Université Autonome de Barcelone
Patrice CONTE, archéologue, conservateur au S.R.A. Limousin, chercheur au CESCM, Poitiers
Yves ESQUIEU, professeur émérite d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Provence
Jean-Michel GARRIC, attaché principal de conservation du patrimoine, chef de Service du Musée des Arts de la table, abbaye de Belleperche
Jean GUYON, directeur de recherche honoraire au CNRS
Étienne HAMON, professeur d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Picardie - Jules Verne, TRAME
Alexia LEBEURRE, maître de conférences en histoire et histoire de l'art moderne et contemporain à l'Université de Bordeaux 3 - Michel de Montaigne
Patrick LE ROUX, professeur émérite d'histoire antique à l'Université de Paris 13
Émilie D'ORGEIX, directrice d'études à l'EPHE, Paris
Daniel PARENT, archéologue du bâti à l'Inrap Auvergne - Rhône-Alpes
Patrick PÉRIN, conservateur général honoraire du Patrimoine, Directeur honoraire du Musée d'archéologie nationale et du Domaine du château de Saint-Germain-en-Laye
Philippe PLAGNIEUX, professeur d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne et à l'École nationale des chartes
Gérard PRADALIÉ, professeur émérite d'histoire médiévale à l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès
François RÉCHIN, professeur en archéologie romaine et histoire ancienne à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
Jérôme RUIZ, restaurateur de peintures
René SOURIAC, professeur émérite d'histoire moderne à l'Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès
Jean-Louis VAYSETTES, ingénieur de recherche au S.R.A. d'Occitanie
Éliane VERGNOLLE, professeure honoraire d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Besançon, vice-présidente de la Société Française d'Archéologie

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE HÔTEL D'ASSÉZAT - PLACE D'ASSÉZAT - 31000 TOULOUSE

Tél. 05 61 23 67 98

Fondée en 1831, la Société Archéologique du Midi de la France réunit des historiens de l'art ou archéologues qui étudient et font connaître les « monuments » du Midi de la France. Ses travaux, communications et discussions, sont publiés chaque année dans un volume de *Mémoires*.

Sa bibliothèque, qui s'enrichit annuellement et depuis un siècle et demi de plus d'une centaine d'échanges avec des institutions françaises et étrangères est ouverte tous les mardis de 14 heures à 18 heures (sauf pendant les vacances scolaires).

Sur internet :

<http://societearcheologiquedumidi.fr/>

Une présentation de la Société, un compte rendu régulier de ses séances, des articles en ligne, un groupe de travail sur la *maison au Moyen Âge*...

Pour commander les numéros anciens (40 euros + frais d'envoi), envoyez un courriel à la Société Archéologique (samf@societearcheologiquedumidi.fr), avec vos nom, prénom et adresse.

SOMMAIRE

Mémoires

Patrice CABAU, Daniel CAZES, Louis PEYRUSSE, Henri PRADALIER et Bruno TOLLON <i>Hommages à Maurice Prin</i>	23
Philippe GARDES <i>Léon Joulin et la question du rempart de Vieille-Toulouse</i>	39
Anne BOSSOUTROT et Marie-Lys DE CASTELBAJAC <i>La restauration des peintures du bras nord de la basilique Saint-Sernin</i>	55
Laurent MACÉ <i>Le testament inédit de la reine Jeanne, comtesse de Toulouse (1199). Mémoire et parenté d'une Plantagenêt dans le Midi</i>	83
Valérie ROUSSET <i>L'ancienne cathédrale d'Albi, archéologie du bâti</i>	113
Valérie ROUSSET <i>La grange cistercienne de Naucelle</i>	141
Catherine VIERS <i>Le 10, rue Séguier - 2, impasse Bonhomme à Figeac</i>	155
Catherine VIERS <i>Le château d'Ornézan dans le Gers</i>	175
Bernard SOURNIA <i>Une abbaye dans la capitale des vicomtes de Béarn : la collégiale Saint-Pierre d'Orthez</i>	191
Jacques DUBOIS <i>Le portail Saint-Jean de la cathédrale de Limoges</i>	213
Jacques DUBOIS <i>Un grand chantier méconnu des années 1500 : la cathédrale d'Auch</i>	227
Bruno TOLLON <i>Emblématique et histoire de l'art : à propos de la cheminée de l'hôtel Molinier</i>	247
Stéphane PIQUES <i>La poterie peinte commingeoise et les fouilles nord-américaines des sites coloniaux du XVIII^e siècle</i>	261
Varia	
Guy AHLSELL DE TOULZA <i>L'église Saint-Amans près de Rabastens</i>	279
Gilles SÉRAPHIN <i>Le château de Bruniquel au temps de Nicolas Bachelier</i>	287
Bulletin de l'année académique 2019-2020	293
Bulletin de l'année académique 2020-2021	325

LE TESTAMENT INÉDIT DE LA *REINE* JEANNE, COMTESSE DE TOULOUSE (1199). MÉMOIRE ET PARENTÉ D'UNE PLANTAGENÊT DANS LE MIDI

Par Laurent MACÉ *

In nomine sancte et individue Trinitatis, hoc est testamentum domine regine Iohanne. Le préambule d'un document connu pour être le testament de la *reine* Jeanne – laquelle fut aussi, pendant une brève durée, comtesse de Toulouse (1196-1199) – annonce sans artifice ce qui est la manifestation des ultimes volontés d'une princesse de noble origine.

Le contenu en a été révélé sous la forme d'une transcription réalisée au XIX^e siècle¹. Depuis, ce testament a été signalé, cité quelquefois, et partiellement étudié, notamment par Colette Bowie². Cependant, toutes les conclusions produites jusqu'à présent s'appuient sur l'analyse substantielle fournie par J. H. Round³, rarement sur la source initiale qui, d'ailleurs, n'a jamais été publiée intégralement. Le temps est donc venu de reprendre en détail ce document afin d'en proposer une édition complète ainsi qu'un examen d'ensemble.

Le *testamentum* nous livre les dernières dispositions prévues, dans l'éventualité d'un décès, par Jeanne Plantagenêt, à la fois fille d'Aliénor d'Aquitaine et du roi d'Angleterre Henri II (1154-1189), et quatrième épouse de Raimond VI, comte de Toulouse (1195-1222). La copie de cet instrument unique est établie dans un contexte plus que singulier pour la dynastie Plantagenêt. Avant d'en arriver à l'année 1199, il est capital de livrer quelques éléments biographiques relatifs à la *reine* Jeanne ; ils invitent à mettre en relief les motivations finales portées sur le parchemin par cette illustre dame de sang royal.

« Tu seras reine, ma fille »

Septième enfant d'une fratrie de huit, Jeanne est née au château d'Angers, en octobre 1165⁴. C'est la plus jeune des trois filles du couple royal. Jusqu'en février 1168, elle accompagne sa mère et ses sœurs lors de leurs multiples déplacements entre Poitou et Angleterre⁵. De 1169 à 1174, elle est placée, avec son frère Jean (qui y aurait été promis comme oblat⁶), dans cet « environnement affectif stable »⁷ que constituent alors l'abbaye de Fontevraud et ses 300 moniales,

* Communication présentée le 3 juin 2021, *cf. infra* « Bulletin de l'année académique 2020-2021 », p. 353-354.

1. B.N.F., nouv. acq. lat. 1245, f. 140-141. Ce document et le testament de la *reine* Jeanne m'ont été signalés par Nicholas Vincent (University of East Anglia) qui a eu l'obligeance de me fournir, par ailleurs, une première transcription de la confirmation d'Aliénor d'Aquitaine, ainsi que le texte des deux chartes accordées par Jean sans Terre, le 26 août 1199 (voir *infra*) et dont il prépare la publication. Par la suite, Martín Alvira Cabrer (Universidad Complutense de Madrid) a assuré une couverture photographique de la charte conservée dans la série H des A.D. du Maine-et-Loire, dépôt qui a recueilli les archives de l'abbaye de Fontevraud. Que mes deux collègues et amis soient chaleureusement remerciés.

2. BOWIE 2013a ; BOWIE 2013b ; BOWIE 2014.

3. ROUND 1899, n° 1105, p. 392-393. Voir le tableau de la tradition en fin d'article.

4. LABANDE 1986, p. 105 ; TURNER 1988, p. 324 ; BOWIE 2014, p. 33 et p. 38.

5. BOWIE 2014, p. 38-40.

6. VINCENT 2011, p. 537.

7. CHAUOU 2019, p. 234.

établissement dans lequel elle vit comme *nutrita*⁸. Ce temps de formation étant achevé en juillet 1174⁹, des négociations diplomatiques sont menées et aboutissent favorablement en mai 1176 : Jeanne sera donnée en mariage à Guillaume II, roi de Sicile, duc des Pouilles et prince de Capoue¹⁰.

Après un dernier adieu à son père¹¹, elle quitte, en septembre 1176, Winchester où Aliénor est venue l'aider à constituer son trousseau. Ensuite, elle embarque à Southampton, accompagnée par d'importants membres de la cour du roi Henri II (archevêques de Canterbury et de Rouen, évêques d'Ely, d'Évreux, de Bayeux) et par un de ses oncles, le comte de Warenne¹². Elle accoste en Normandie où l'accueille son frère Henri le Jeune, puis rejoint Poitiers, ville dans laquelle l'espère son autre frère, Richard, afin de l'escorter jusqu'à Toulouse. Elle traverse les territoires raimondins pour parvenir, en novembre, à Saint-Gilles où l'attend une flotte de 25 navires¹³.

Tout comme ses sœurs¹⁴, Jeanne se déplace en effectuant une impressionnante démonstration d'éclat : supervisé par Richard, archevêque de Winchester, le cortège parti d'Angleterre comprend sept navires qui accompagnent l'*esnecca* royale¹⁵. L'une des naves contient sans doute à elle seule la garde-robe constituée, à Londres, par son père : elle est évaluée, en exceptant la vaisselle d'apparat, les étoffes de luxe et les chevaux, à la somme de 115 marcs 5 sous et 5 deniers (soit 4 540 livres)¹⁶. Dix ans plus tôt, sa sœur Mathilde était arrivée en Saxe avec au moins sept navires ; parmi la vingtaine de coffres et de sacs portés par une trentaine de mules, on comptait de nombreux éléments textiles dont des panneaux de soie (*2 magnis pannis sericis, 3 pannis de Musce*), deux tentures (*tapetis*), des chaises couvertes d'écarlate, sans oublier au sein de cette suite princière le palefroi de la dame et un coursier offert par Henri II¹⁷, ainsi que divers vêtements et fourrures¹⁸. Ce goût du faste sied très bien à cette pratique ostentatoire du déplacement noble que cultive la maison Plantagenêt¹⁹. Pour ses épousailles, Jeanne apporte avec elle une imposante tente de soie qui fait partie intégrante de sa dot : le pavillon royal semble avoir été assez spacieux pour pouvoir accueillir un banquet réunissant 200 chevaliers²⁰. En son temps, Henri II avait déjà offert un pavillon complet, richement brodé, à l'empereur Frédéric I^{er} (1157)²¹. Et avant l'arrivée de Jeanne à destination, les ambassadeurs de son père avaient pris soin de faire un précieux cadeau à sa future belle-mère, Marguerite de Sicile : en 1176, un pendant en or, contenant des reliques de Thomas Becket disposées sous un petit cabochon de cristal, lui avait été spécialement offert par l'évêque de Bath²².

Après six semaines de cabotage, la flotte fait escale à Naples pour y passer Noël, avant de poursuivre la route par voie de terre²³. La jeune fille de onze ans et demi arrive finalement à Palerme, la capitale du royaume, dans la nuit du 2 février 1177, en habit royal, montée sur un cheval de race. La ville brille de mille feux pour accueillir avec faste le cortège princier²⁴. Le rituel du couronnement des rois normands de Sicile peut dès lors se dérouler sous le signe d'une pompe aux accents d'impérialité²⁵. Jeanne prend le souverain pour époux, le 13 février, dans la chapelle royale de la cathédrale ; elle y reçoit la couronne ainsi que l'onction du saint chrême. Ce jour-là, Guillaume donne aussi en douaire à sa jeune femme le comté de Monte Sant'Angelo, dans le nord des Pouilles. Cette principauté doit lui assurer les revenus

8. BOWIE 2014, p. 40-41 et n. 61 ; LACHAUD 2018, p. 22-23 ; CHAUOU 2019, p. 212.

9. BOWIE 2014, p. 40.

10. SCHLICHTE 2005 ; BOWIE 2013a, p. 155-157.

11. BOWIE 2014, p. 40-41.

12. BOWIE 2014, p. 89-90 ; p. 92-93.

13. BOWIE 2014, p. 90 ; JASPERSE 2020, carte p. 19.

14. JASPERSE 2020, p. 18-20.

15. JASPERSE 2020, p. 30, n. 47.

16. BOWIE 2014, p. 41 ; CHAUOU 2019, p. 288-289 ; JASPERSE 2019, p. 93, n. 16 ; JASPERSE 2020, p. 30, n. 50 et p. 31, n. 51. Le trousseau constitué en 1235 pour Isabelle, sœur du roi Henri III et fiancée de l'empereur Frédéric II, est tout aussi volumineux (WILD 2011).

17. BOWIE 2014, p. 39 ; p. 90.

18. JASPERSE 2019, p. 92-93, n. 15.

19. Sur le goût de Jean sans Terre pour les soieries provenant de la péninsule ibérique, pour la vaisselle d'or et d'argent, ainsi que pour les bijoux et les pierres précieuses qu'il rassemble à foison, cf. THOMAS 2020, ch. 3 "Luxury and Material Culture at Court".

20. MADELINE 2017, p. 51 ; CHAUOU 2019, p. 87.

21. CHAUOU 2019, p. 87 ; JASPERSE 2021, p. 76.

22. JASPERSE 2020, p. 28-30.

23. BOWIE 2014, p. 91.

24. BOWIE 2014, p. 131 ; JASPERSE 2020, p. 31.

25. PETERS-CUSTOT, MADELINE, 2019, p. 176-177.

nécessaires en attendant la naissance d'un héritier que devra offrir celle qui est issue « d'un excellent sang royal, la très illustre fille d'Henri, le magnifique roi des Anglais » comme le déclare lui-même son mari dans une lettre²⁶. Il lui fait don également d'une cathèdre dorée²⁷, élément de mobilier symboliquement lié à l'idée d'autorité et de pouvoir. Avec ses deux autres sœurs, – Mathilde (1156-1189) qui a épousé Henri de Brunswick dit « le Lion », duc de Saxe et de Bavière († 1195) et cousin de Frédéric I^{er}, et Léonore (1162-1214) qui s'est unie à Alfonso VIII de Castille (1170-1214) – elle vient efficacement renforcer la politique d'alliance matrimoniale menée par le couple royal²⁸. Toutefois, Jeanne semble n'avoir joué aucun rôle politique ou administratif ; de même, elle ne fut guère active dans le patronage religieux : aucun acte diplomatique émanant de sa personne n'a été conservé²⁹. Dans ce royaume de Sicile, sa belle-mère, Marguerite de Navarre, garde une place d'importance, ainsi que le titre réginal, jusqu'à sa mort en 1183³⁰. La fille d'Aliénor a cependant l'opportunité de croiser à la cour de brillantes figures, notamment Gervais de Tilbury qui entre au service de Guillaume II, comme juriste, en 1183, jusqu'à la mort du monarque six ans plus tard.

Le sort lui offre l'occasion de revoir des membres de sa famille, juste après la disparition, sans descendance, de son mari. Le cousin de ce dernier, Tancrède de Lecce, s'est emparé du trône. Lorsque le frère de Jeanne, le roi Richard, s'embarque pour la troisième croisade, il effectue une escale palermitaine, le 23 septembre 1190, afin de libérer Jeanne de sa résidence surveillée. Hébergée, à partir du 28 septembre, dans la maison de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, à Messine, la veuve est immédiatement sollicitée, pour de nouvelles noces, par le roi Philippe II Auguste. Richard décline l'offre et met sa sœur à l'abri en Calabre, le 1^{er} octobre³¹. Les négociations entamées par le roi d'Angleterre auprès de Tancrède aboutissent à un traité en novembre 1190 : les biens alors recouverts montrent le prix et la valeur des objets apportés en cadeau par Jeanne. Outre la cathèdre offerte par Guillaume II, Richard tient à reprendre une table dorée avec ses tréteaux, la grande tente en soie, 24 coupes d'argent et 24 plats d'argent³². Mais la somme récupérée ne revient pas à Jeanne ; elle permet à Richard de financer son expédition en Terre sainte, avec l'accord de sa sœur qu'il promet de rembourser, à son retour, quand il lui aura trouvé un nouvel époux³³.

Quelques semaines plus tard, à la fin du mois de mars 1191, la reine Aliénor arrive à Messine, avec la promesse du roi, Bérengère de Navarre. Mais il est temps de partir vers la Terre sainte : Jeanne accompagne Richard et sa future belle-sœur durant la difficile traversée de la Méditerranée³⁴. La tempête disperse la flotte sur l'île de Chypre et Bérengère épouse Richard à Limassol, le 12 mai 1191, avant d'arriver à Acre³⁵. Au bout de six mois de campagne menée par le souverain, en octobre, il est envisagé de proposer à al-Âdil, le frère de Salah-al Din, de recevoir Jeanne en mariage afin de garantir la paix entre les deux camps³⁶. Malgré la promesse d'une future résidence à Jérusalem et de la garde des ports d'Acre et d'Ascalon, la princesse s'oppose fermement au projet, soutenue dans sa décision par le pape Célestin III et par une partie du clergé qui n'approuvent guère cette alliance matrimoniale négociée outre-mer, sur les côtes de la lointaine Palestine³⁷. À l'issue de cette expédition, Jeanne et Bérengère repartent vers l'Occident à l'automne 1192. Prenant la direction de Brindisi, elles font escale à Rome où elles demeurent six mois avant d'atteindre Pise, puis Gênes et enfin Marseille³⁸. Il s'agit ensuite de traverser, dans l'autre sens, les domaines du comte de Toulouse Raimond V (1149-1194) qui les accompagne jusqu'à Poitiers, avec son fils, qui s'éprend, en passant, de Bourguigne de Chypre, une des dames du cortège princier. En mai 1194, Jeanne est de retour sur les terres familiales : elle aide Aliénor, qui la désigne encore

26. BOWIE 2014, p. 134.

27. BOWIE 2013b, p. 28-32.

28. RODRÍGUEZ 2014 ; CHAUOU 2019, p. 224-226 ; BARTLETT 2020, p. 22-24.

29. BOWIE 2014, p. 134 ; p. 139.

30. BOWIE 2013b, p. 36 ; BOWIE 2014, p. 139-140.

31. BOWIE 2014, p. 137.

32. BOWIE 2013b, p. 35.

33. BOWIE 2013a, p. 162 ; BOWIE 2014, p. 138-139.

34. BOWIE 2014, p. 53.

35. NOLAN 2019, p. 63.

36. MACÉ 2018, p. 220.

37. AURELL 2021.

38. SHADIS and BERMAN 2002, p. 184 ; NOLAN 2019, carte p. 64.

comme *dilecta filia nostra olim Sicilie regina*, à régler diverses affaires concernant l'abbaye de Fontevraud³⁹. La jeune veuve demeure encore reine⁴⁰.

Quelques années plus tard, elle retrouve sur son chemin le fils du comte de Toulouse puisque c'est à Raimond VI que Richard la donne en mariage en novembre 1196. Cette union vient sceller la paix entre les deux dynasties qui n'ont cessé de s'opposer durant une bonne partie du XII^e siècle⁴¹. Jeanne est accueillie comme il se doit à Toulouse, « en une cérémonie grandiose » écrit lapidairement Guillaume de Neufbourg, seul chroniqueur anglo-angevin à commenter cet événement⁴². Toutefois, le temps est à l'embellie : pour Raimond VI, sa nouvelle épouse est « dame Jeanne, sœur du roi des Anglais »⁴³. Et Richard va même jusqu'à ajouter l'Agenais et le Quercy à la dot matérielle de sa sœur⁴⁴. Neuf mois plus tard, elle donne naissance à l'enfant mâle tant espéré : Raimond, l'héritier légitime de la dynastie, voit le jour sur les rives du Rhône, à Beaucaire, en juillet 1197. Cette même année, Jeanne tente d'exercer quelques prérogatives princières sur ses terres puisqu'on la voit recevoir, au nom de son époux, la *potestas* de quelques châteaux du Quercy, notamment Beaucaire, au nord-ouest de Lauzerte⁴⁵.

De l'argent pour une reine

Pour autant, Jeanne n'apparaît guère dans la documentation toulousaine. On connaît d'elle sa double matrice de sceau, en argent, retrouvée au XIX^e siècle dans les ruines de l'abbaye cistercienne de Grandselve (fig. 1). La découverte, rapidement divulguée à la fin des années 1870⁴⁶, n'empêcha pas le précieux artefact de quitter le pays garonnais : depuis 1897, la matrice est conservée à Londres⁴⁷. La gravure de cet objet est très soignée ; elle souligne le statut princier et glorifie le lignage royal de la sigillante⁴⁸. Le recours à un métal précieux pour réaliser une telle pièce n'est guère surprenant quand on connaît le goût assuré des parents de Jeanne pour les bijoux, les pierres, les gemmes, les ceintures, les fourrures et autres vêtements de prix qu'ils commandent régulièrement sur le marché de Londres. Ces produits alimentent leur cour et font l'objet de distributions destinées à honorer proches et alliés⁴⁹. Vers 1180, un commerçant de Londres, Édouard Blund, fait d'ailleurs parvenir *in Hispaniam* divers cadeaux (des textiles et de la vaisselle) envoyés par Henri II à sa fille Léonore de Castille, lorsque le grand-père apprend la naissance du petit Sancho⁵⁰.

Cette matrice en argent est quasiment le seul document « diplomatique » produit par Jeanne. Fabriquée en Angleterre, elle faisait partie des présents et autres objets précieux que les filles Plantagenêt transportent d'une cour à l'autre au moment de leurs noces. Par son système de correspondance des attaches (tenons et œillets), lequel permet d'assembler les deux valves et d'aligner correctement leur sens durant le processus d'impression de la cire, le sceau en mandorle ou biscornu de Jeanne Plantagenêt s'apparente à divers exemplaires de ce type attestés et réalisés outre-Manche⁵¹. La fonction opératoire de cette matrice, que l'on pourrait appeler « composée », est bien réelle ; il ne s'agit pas d'une marque à fonction funéraire équivalant à celle – également en argent – qui a été confectionnée à la mort d'Isabelle de Hainaut

39. BIENVENU 1986, p. 25, n. 84 ; BOWIE 2014, tableau p. 47.

40. La femme de Jean sans Terre, Isabelle d'Angoulême, continue, pendant 30 ans, à être appelée *regina Anglorum* alors même qu'elle est devenue l'épouse d'Hugues de Lusignan (VAN HOUTS 2013, p. 225).

41. BENJAMIN 1988 ; VINCENT 2002 ; BOWIE 2013a, p. 163-164.

42. FLORI 1999, p. 222.

43. MACÉ 2008, p. 226, n° 274.

44. BOWIE 2013a, p. 163.

45. Dans une enquête de 1246, mandatée afin de connaître la mouvance du château de Brassac (Tarn-et-Garonne), un témoin très âgé, Amiel de Touffailles, déclare qu'il vit, vers 1197, l'épouse de Raimond VI être accueillie au *castrum* comtal de Beaucaire. Les hommes firent alors sonner *las trompas dessus la tor* et clamer le cri *Toloza* pour signaler la prise de possession du site par *la regina Joana* (MACÉ 2018, p. 98, n. 320).

46. MACÉ 2018, p. 221-222.

47. Elle apparaît dans les collections du British Museum dès la toute fin du XIX^e siècle ; un moulage de soufre fut alors réalisé à partir de la matrice (GRAY BIRCH 1898, p. 667, n° 19 870 ; plate XV). Cliché récent dans JASPERSE 2020, p. 55.

48. JASPERSE 2017, p. 526 ; MACÉ 2018, p. 222-225.

49. MADELINE 2017, p. 55-56 ; LACHAUD 2018, p. 227-228 et p. 230 ; JASPERSE 2020, p. 22, n. 18, et p. 23 ; JASPERSE 2021, p. 71-72 ; p. 80-81.

50. BOWIE 2014, p. 52 ; CERDA 2018, p. 41.

51. HARVEY and McGUINNESS 1996, p. 13-14.



FIG. 1. VALVES DE LA MATRICE EN ARGENT POUR LE SCEAU DE JEANNE PLANTAGENËT :
 AVERS ET REVERS. London, The British Museum, 1897, 0508.1.
 Photo: © The Trustees of the British Museum. All rights reserved.

(1190), première épouse du roi de France Philippe II. Gravée dans un atelier mandaté par la cour de Richard, et sans doute donnée en cadeau de mariage par ce dernier, cette matrice en métal précieux faisait partie des éléments de prestige que Jeanne apporta sur les berges de la Garonne. La pièce d'orfèvrerie proclamait son identité royale et la fierté dynastique de la dernière des filles d'Aliénor d'Aquitaine.

Sur les deux faces, elle y apparaît logiquement comme « reine, fille du feu roi des Anglais Henri » et comme « duchesse de Narbonne, comtesse de Toulouse, marquise de Provence », selon la triple titulature adoptée par son mari⁵². À l'avers, son effigie la présente avec une chape fourrée de vair sur le dos et une couronne fleuronnée sur la tête⁵³. Attributs qui signifient qu'elle est, à la fois, la fille du roi des Anglais et une ancienne reine de Sicile qui fut ointe. Elle

porte dans sa main un lis, fleur d'un lignage qu'elle va devoir faire croître en tant qu'épouse et princesse, fille d'un roi considéré comme puissant et prestigieux⁵⁴ : n'est-il pas perçu comme le nouvel Alexandre de l'Occident, comme le laisse entendre Giraud de Barri dans la *Topographie de l'Irlande*⁵⁵ ? La connexion avec son ascendance paternelle et royale est un affichage familial clairement assumé⁵⁶.

Au revers, c'est une autre histoire qui est contée. Le passé laisse place à l'avenir. En majesté sur une chaise curule, laissant entendre qu'elle veut être perçue comme une comtesse-consort (comme elle fut reine-consort en Sicile), Jeanne arbore l'emblème héraldique de son époux, la croix raimondine. Les deux lignages, aquitano-angevin et toulousain, semblent donc associés dans ce diptyque en argent massif. Le choix de la *reine* et de son frère Richard se distingue nettement de celui adopté par sa sœur Léonore qui demeure en position debout sur les deux faces de son sceau, reprenant en cela le modèle de sa mère, ainsi que l'atteste une empreinte d'avril 1179⁵⁷. Jeanne, elle, ne porte pas sur sa main un quelconque volatile, comme cela était en vogue chez Aliénor, puis chez sa sœur, la reine de Castille. Elle traduit autrement son rang, comme on peut le voir en détail à travers le travail opéré sur la longue ceinture pendante qui pourrait être ornée de pierres précieuses ou de broderies. Autant d'éléments de la vêtue qui traduisent le *high standing* de la royale princesse⁵⁸.

On doit également établir une dernière observation sur le type de sceau adopté. La représentation en majesté est sans doute un indice manifeste de l'influence de Richard dans l'élaboration de la marque sigillaire de sa cadette. Au moment de son accession au pouvoir, le souverain a pris le temps de réfléchir à l'image positive du gouvernement royal qu'il souhaitait incarner. Il a donc conçu sa propre matrice, en août 1189, en tenant compte des développements rhétoriques et légitimistes des clercs de sa cour, notamment ceux de Guillaume Longchamp, son chancelier. Ce fin lecteur du *Policraticus* de Jean de Salisbury aime, à l'occasion, rassembler dans son cercle intime Pierre de Blois (lequel

52. JASPERSE 2017, p. 540-541 ; MACÉ 2018, p. 230-231.

53. L'hypothèse d'un manteau garni d'hermine (JASPERSE 2020, p. 22 et p. 56) ne résiste pas à l'analyse : le dispositif rectangulaire imposé par les coutures des peaux d'écureuil révèle ici la structure classique d'une chape vairée.

54. JASPERSE 2017, p. 525 ; JASPERSE 2020, p. 55-56.

55. CHAUOU 2019, p. 269.

56. MACÉ 2018, p. 223-226 ; JASPERSE 2020, p. 56.

57. JASPERSE 2017, p. 525 ; JASPERSE 2020, p. 59.

58. JASPERSE 2017, p. 542 ; JASPERSE 2020, p. 22.

avait séjourné auprès de Jeanne et de Guillaume II de Sicile) et Giraud de Galles. Pour sa part, Guillaume Longchamp a lui-même rédigé, dans les années 1180, une *Practica legum et decretorum*⁵⁹.

Jeanne est encore présente dans le Midi toulousain durant l'hiver 1198-1199. « En femme de cœur et de tête », elle intervient dans le Lauragais pour soumettre, en l'absence de son mari, quelques vassaux rebelles qu'elle vient assiéger au château des Cassés, *castrum* tenu par les seigneurs de Saint-Félix⁶⁰. L'opération est un fiasco. Mal entourée, elle est obligée de quitter les lieux sous la menace des flammes que certains sont parvenus à allumer dans son propre camp, d'après ce que rapporte le chroniqueur Guillaume de Puylaurens. Privée d'argent et délestée de la puissance militaire, nerfs du pouvoir princier, elle est sans doute réduite à la portion congrue, reléguée dans les murs du château Narbonnais. Elle veut alors mettre un terme à cette situation indigne de son rang : elle décide de quitter le comté de Toulouse pour aller chercher l'appui de son frère Richard. Mais celui-ci est bien mal en point. Sévèrement touché par un carreau d'arbalète, il avertit sa mère de la gravité de sa blessure. Mais en chemin, Jeanne apprend la mort du roi, en Limousin, devant le château de Châlus, le 6 avril 1199. Aliénor, qui s'est rendue jusqu'au campement de son fils, emporte le corps du comte de Poitiers. Elle le dépose à Fontevraud, le 11 avril, dimanche des Rameaux⁶¹. Le cadet, Jean, assiste également aux funérailles de son défunt frère⁶².

Le temps de la transition

La disparition de Richard est une rude nouvelle. Cette délicate période de transition oblige Aliénor à agir comme une régente afin d'assurer la permanence du pouvoir⁶³. Devant cheminer dans ses domaines afin d'y recevoir l'allégeance de ses sujets et transmettre le Poitou et l'Aquitaine à son fils Jean⁶⁴, elle se déplace dans tout le duché, entre Bordeaux et Poitiers, d'avril à juillet 1199⁶⁵. De son côté, Jeanne s'est rendue sur la tombe de Richard à Fontevraud⁶⁶, puis elle décide de rejoindre sa mère, laquelle était sans doute informée par lettres de sa déconvenue toulousaine⁶⁷. En mai, elles sont toutes les deux à Niort, puis à Saint-Jean d'Angély⁶⁸. Jeanne bénéficie de la protection de la reine qui la désigne avec des marques d'affection : « la reine Jeanne, notre très chère fille ; notre très chère fille la dame Jeanne, comtesse de Toulouse et duchesse de Narbonne »⁶⁹. Entretemps, Jean a été investi duc de Normandie le 25 avril, et couronné roi d'Angleterre, le 27 mai⁷⁰. Après un passage à Tours, entre le 15 et le 20 juillet, afin de faire hommage au roi Philippe II, la reine mère revient à Rouen auprès de sa fille et pour conseiller son fils dans sa relation future avec le souverain capétien (31 juillet)⁷¹.

Durant ce séjour normand, Jeanne est la destinataire de deux gratifications en argent que lui octroie son frère, le 26 août 1199. Dans la première, – une notice rédigée sur les conseils de sa très chère mère (*per consilium karissime domine et matris nostre Alienoris regine Anglie*) et en présence de celle-ci (*karissima domina et matre nostra Alienora regina Anglie*) – accompagné de trois archevêques (Canterbury, York, Rouen), et de Luc, abbé de Turpenay, le nouveau roi s'engage à remettre à sa « très chère sœur Jeanne autrefois reine de Sicile » la somme de 100 livres d'argent de rente qu'elle destinera à l'âme de qui elle voudra⁷².

59. SLATER 2018, p. 34-36.

60. MACÉ 2000, p. 60-61.

61. TURNER 2002, p. 86.

62. VINCENT 2011, p. 537.

63. CHAUOU 2019, p. 229-230.

64. HOLT 1986 ; VINCENT 2011, p. 537-538.

65. TURNER 2002, p. 87-88.

66. BOWIE 2013b, p. 37.

67. BOWIE 2014, p. 53.

68. BOWIE 2014, tableau p. 47.

69. VINCENT 2006, p. 45.

70. TURNER 2002, p. 87. La longue itinérance du roi commence : il a été calculé qu'il a parcouru plus de 128 000 kilomètres durant son règne (KANTER 2011, p. 11-17).

71. BOWIE 2014, tableau p. 47.

72. *k(arissi)me sorori nostre Iohanne quondam regine Sicilie [...] pro anima eius quibuscunque voluerit* (B.N.F., ms. latin 9320, n° 7).

Dans la seconde chartre, – en l’occurrence un chirographe – le nouveau roi s’engage à remettre à sa « vénérable sœur Jeanne, reine de Sicile »⁷³ la somme de 3 000 marcs que le défunt Richard avait promis de donner en retour de son douaire sicilien⁷⁴. Jean sans Terre précise qu’il règle cette dette pour que la comtesse puisse établir son testament (*ad testamentum suum faciendum*). Les distributions seront effectuées des mains de sa mère et des trois prélats présents en tant que témoins, aux termes qu’ils préciseront. Quand le roi aura versé ce montant, il sera considéré comme quitte de la créance de son frère. Parmi les hommes cités, on rencontre à nouveau Luc, l’abbé de Turpenay.

Abbé et archevêques se retrouvent dans un troisième instrument, sans doute rédigé le même jour ou peu après. Du fait de ces deux décisions royales, Jeanne prend une initiative. Pour la dernière fois, elle se présente sous la triple titulature portée par Raimond VI : duchesse de Narbonne, comtesse de Toulouse, marquise de Provence, mais en premier figure son titre de reine de Sicile⁷⁵. Elle convient d’effectuer un don en faveur de Fontevraud afin d’assurer le salut de son âme et celui de ses proches parents à qui elle rend hommage : en premier lieu, son « très cher frère » feu le roi Richard, mais aussi son père. Elle souhaite les rejoindre dans cette communauté de l’au-delà, celle-là même qui réunira toute sa parenté. Elle n’oublie pas non plus sa mère, ses frères et ses sœurs⁷⁶. Dans cette perspective, l’abbaye recevra une rente de 1 000 sous angevins à percevoir sur les revenus du salin d’Agen ; il est clairement spécifié que la somme est destinée à alimenter la cuisine de l’établissement. Les témoins de l’acte sont à nouveau « notre chère mère, la reine Aliénor », les archevêques de Canterbury, York et Rouen, ainsi que l’abbé de Turpenay⁷⁷. Cet acte de la pratique est l’unique chartre connue et émise par les bons soins de Jeanne. Usa-t-elle en la circonstance de sa matrice de sceau ?⁷⁸ Avait-elle réussi à l’emporter au moment de son départ, définitif, de la capitale raimondine ? Toujours est-il que ce bienfait s’inscrit à l’identique de la démarche commémorative que développe Aliénor d’Aquitaine au sein de l’établissement fontevriste : quelque temps auparavant, avec l’assentiment de Jean sans Terre, la reine mère avait concédé une rente annuelle de plusieurs livres pour le salut de l’âme de Richard, de la sienne, de son mari et de tous ses autres enfants⁷⁹.

Ces trois documents permettent de comprendre que la volonté de Jeanne était de s’éloigner de son mari et de son palais toulousain. Le chroniqueur Guillaume de Puylaurens, ancien chapelain du comte Raimond VII, a rappelé que l’affront subi par l’ancienne reine de Sicile devant le *castrum* des Cassés lui a fait rechercher le soutien du roi Richard⁸⁰. Jeanne demeurait en contact avec son frère, et elle l’avait sans doute averti de sa situation par messagers : depuis le milieu du XII^e siècle, la cour Plantagenêt est irriguée par de très nombreux émissaires et autres envoyés destinés à informer régulièrement le souverain sur ce qui se passe dans ses terres méridionales⁸¹. Quand elle apprend que son frère se trouve en Limousin, elle quitte Toulouse en mars 1199. Elle est alors enceinte de deux ou trois mois et elle est totalement abandonnée par son mari qui, visiblement, ne lui procure aucune ressource pour maintenir son rang⁸². Il lui faut donc récupérer une partie, voire la totalité de son douaire, comme l’avait promis Richard en 1190. Et assurer quelques garanties pour son deuxième enfant ; le premier né, Raimond, demeurait sans doute, à ce moment-là, en compagnie de son père, dans les domaines provençaux de la dynastie. Connaissant les risques liés à l’enfantement, elle anticipe donc sur ce futur accouchement en recherchant la présence des siens dont elle espère sans doute une bienveillante prise en charge.

La délivrance approchant en cette fin de mois d’août 1199, Jeanne songe à l’après. Durant ce séjour rouennais, elle émet auprès de Hubert Gautier de Salisbury, archevêque de Canterbury et également chancelier du roi, le souhait de

73. *venerabilem sororem suam Iohannam reginam Sicilie* (A.D. Seine-Maritime, G 8679).

74. BOWIE 2013b, p. 37 et n. 51.

75. ROUND 1899, n° 1104, p. 393 ; BOWIE 2013b, p. 38 ; BOWIE 2014, p. 186.

76. ROUND 1899, n° 1104, p. 393.

77. Erreur de transcription dans l’analyse de Round : Geoffroy est archevêque d’York et non de Rouen. Les trois hauts dignitaires de l’Église cités dans cette chartre vont également accompagner Jeanne dans l’expression de ses dernières volontés.

78. Certains se posent la question (JASPERSE 2020, p. 58), d’autant plus qu’aucune empreinte de sceau produite par Jeanne n’a été conservée (MACÉ 2018, p. 231). Son amie d’infortune, Bérengère de Navarre, use encore d’un sceau durant sa période de viduité alors même qu’elle n’était plus reine (NOLAN 2019, p. 77-78).

79. CHAUOU 2019, p. 322 et note 4.

80. *Cuius iniure dolore permota ad fratrem regem Rycardum properabat iniuriam ostensura* (*Chronica magistri Guillelmi de Podio Laurentii*, ch. V).

81. HILL 1961 ; VINCENT 2011, p. 547-548.

82. Cette situation rappelle celle qu’avait vécue, à cette même cour de Toulouse, Constance de France, sœur du roi Louis VII et épouse du comte Raimond V (MACÉ 2000, p. 59-60 ; p. 75). Elle aussi quitta Toulouse, en 1165, alors qu’elle était enceinte, sans pour autant mettre fin à une union qui fut une « mésalliance » selon E. VAN HOUTS 2019, p. 145.

prendre le voile afin de devenir moniale consacrée à l'abbaye de Fontevraud. Le prélat ne l'entend pas de cette oreille, lui qui, en attendant l'arrivée de l'abbesse Mathilde, sursoit à la décision : dans les faits, Jeanne est encore mariée et, de surcroît, elle est prête à accoucher⁸³. Mais la princesse n'en démord pas. Son opiniâtreté signifie bien qu'elle se considère répudiée *de facto*. Il n'est plus question de revenir à Toulouse.

Elle semble avoir obtenu sa consécration dans le courant du mois de septembre⁸⁴. Entre temps, arrivé à terme, l'enfant se présente mal ; il faut procéder à une césarienne⁸⁵. C'est sans doute dans ce contexte difficile que Jeanne décide de prendre le voile *in articulo mortis* et que souhaitant recommander son âme à Dieu elle exprime oralement, devant témoins, ses dernières volontés. Elle succombe à l'opération, le 24 septembre, à l'âge de 34 ans. L'enfant, un petit garçon, est baptisé, mais il suit sa mère dans le trépas, quelques jours plus tard. Il est inhumé dans la cathédrale de Rouen, là où gît l'un des frères de Jeanne, Henri le Jeune, à proximité du cœur de Richard, duc de Normandie, qui a été déposé au même endroit⁸⁶. Le nom du nouveau-né n'est pas connu mais il est probable que Jeanne lui avait attribué celui d'un de ses proches parents angevins : Henri ou Richard⁸⁷. À la demande de sa mère, le dernier voyage de feu la reine de Sicile la mène à Fontevraud⁸⁸, non pas dans l'église où gisaient son père et son frère, mais dans le cimetière des nones, *inter velatas*⁸⁹.

Un soin attentif pour l'entourage domestique

Le testament qui est parvenu jusqu'à nous se présente sous la forme d'une feuille de parchemin de 43,5 x 23,5 cm se terminant par un repli (*plica*). Celui-ci fut horizontalement incisé en son centre afin de recevoir une attache et une empreinte de sceau qui n'a pas été conservée (fig. 2). Il s'agissait probablement de la marque apposée par la reine Aliénor pour valider les dernières dispositions de sa fille. Une petite fente circulaire semble avoir été pratiquée, à gauche, pour éventuellement recevoir une empreinte secondaire, peut-être celle de Guillaume, prieur de Fontevraud⁹⁰. Le contenu de la charte est organisé selon le schéma classique d'une liste, articulée en deux colonnes ; l'ensemble est d'une belle écriture gothique, portée directement sur la peau, sans aucune réglure de plomb tracée au préalable.

La somme octroyée par Jean sans Terre a permis à Jeanne de préparer son salut et de récompenser diverses personnes ainsi que les établissements religieux qui gravitent dans l'environnement spirituel des Plantagenêt. Au début du document rédigé dans la cité de Rouen, figurent des dotations destinées à l'entourage domestique de la défunte. C'est une pratique que l'on retrouve également chez Richard, puis chez Jean qui, tous deux, honorent de pensions leurs anciennes nourrices, Hodiernne et Mathilde, ou bien encore Agathe⁹¹. Les mêmes Richard et Jean distinguent également les cuisiniers et autres individus qui servent la maison de leur mère en dispensant des pensions annuelles enregistrées sur les comptes de l'Échiquier ou en distribuant des robes de prix ornées de couleurs chatoyantes et de fourrures de lapin⁹². Devenu roi, Jean ne se déplace jamais sans un imposant cortège de serviteurs qui s'évertuent à constituer la maison (*domus*) ou l'hôtel (*hospitium*) du souverain : variable, cet effectif oscille néanmoins entre 120 et 200 personnes⁹³.

Les dons effectués aux bénéfices de l'entourage domestique de Jeanne renvoient donc à la question de l'existence d'une *domus regine* à la cour de Toulouse. Les filles d'Aliénor d'Aquitaine semblent en être pourvues dans leur maison d'accueil, comme le montre l'exemple de la cour de Castille. Léonore Plantagenêt, épouse d'Alfonso VIII, est sans doute à l'origine d'une chambre de la reine ou maison royale. Pour entretenir ce personnel souvent dévoué, elle bénéficie

83. LABANDE 1986, p. 110 ; BOWIE 2013b, p. 37 ; BOWIE 2014, p. 189.

84. BOWIE 2014, p. 188.

85. [...] *ex cujus latere infans vivus extrahitur* [...] (JASPERSE 2020, p. 104, n. 51).

86. SHADIS and BERMAN 2002, p. 184 ; BOWIE 2013b, p. 38 ; BOWIE 2014, p. 188.

87. BOWIE 2014, p. 181. Constance de France fait appeler son deuxième fils Baudoin, nom qui n'appartient guère au stock onomastique raimondin ... (MACÉ 2000, p. 220).

88. *Igitur Priorissa, accipiens corpus venerabilis Joanna Regine ac Monachæ, apud Fontem-Ebraudi attulit* (JASPERSE 2020, p. 104, n. 51).

89. WOOD 2002 ; BOWIE 2013b, p. 40 ; BOWIE 2014, p. 189.

90. La notification d'Aliénor précise que la copie du testament a été réalisée *coram domino Willelmo priore Fontissebraldi*.

91. TURNER 1988, p. 326 ; CHAUOU 2019, p. 230-233.

92. TURNER 2002, p. 79 ; THOMAS 2020, ch. 3.6 *Lavish Display and Royal Authority*, p. 167.

93. LACHAUD 2018, p. 224.

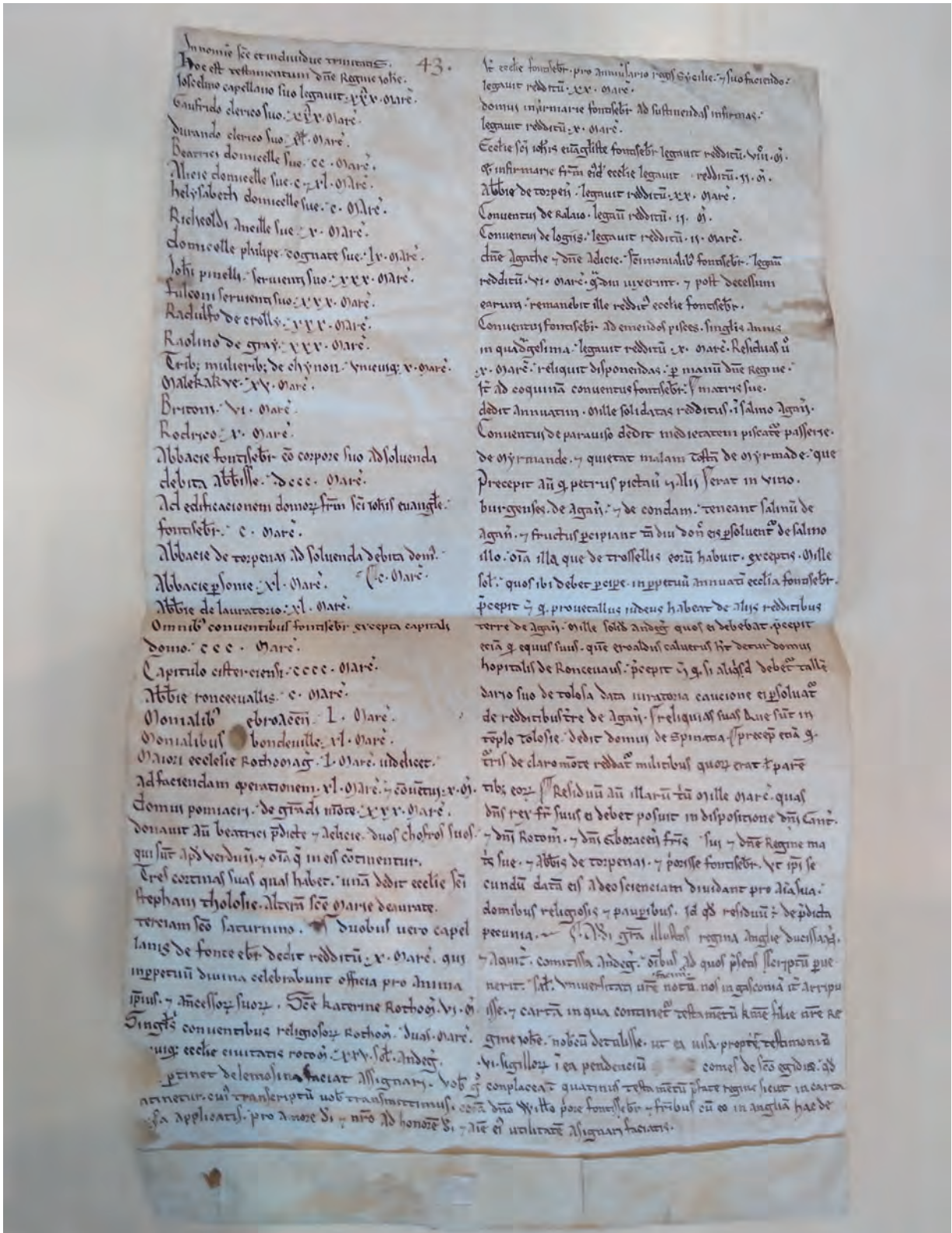


FIG. 2. LE TESTAMENT DE JEANNE PLANTAGENET, [SEPTEMBRE 1199]. A.D. Maine-et-Loire, 101 H 55, n° 34. Cl. Martin Alvira Cabrer.

de ressources propres et autonomes⁹⁴. Grâce à celles-ci, elle peut récompenser, en 1179, un certain Fuet, ainsi que sa famille, pour « services rendus », comme l'indique la seconde charte conservée pour toute la durée de son règne. Le document est d'ailleurs validé par l'apposition de son sceau des mains de son chancelier et par la présence d'un *marjordome regine*⁹⁵.

De son côté, Jeanne cède un montant cumulé de 791 marcs à destination de cette éventuelle *domus regine* dont on voit que 18 membres sont désignés comme étant des proches ou des serviteurs de la princesse Plantagenêt (fig. 3). Outre un chapelain et deux clercs, Jeanne a retenu auprès d'elle quatre demoiselles dont une, Philippa, qui était de sa parenté puisqu'elle est présentée comme *cognata* dans le testament. Parmi le groupe des *servientes*, on observe deux hommes aux noms septentrionaux (Raoul de Crolley et Raoulin de Gray), ainsi qu'un Rodric et un Briton. Venant de plus loin, figure une femme au nom grec, Malekakye. S'agit-il d'une servante qui suit la reine depuis son couronnement sicilien ou depuis son séjour à Chypre ? D'après C. Bowie, une fille anonyme de l'empereur Isaac Comnène aurait été placée auprès de Jeanne, après la défaite que le *basileus* a subie sur l'île, en 1190⁹⁶. Durant son séjour palermitain, elle comptait aussi à son service deux servantes arabo-musulmanes qui l'accompagnèrent jusqu'à Acre, en 1191⁹⁷.

Fut-elle accompagnée de ces personnes dans son dernier périple qui la mène jusqu'à la capitale normande ou ces femmes demeurèrent-elles à la cour de Toulouse ? Aucun élément ne permet de le préciser. Mais la première hypothèse n'est pas à exclure puisque C. Bowie signale *two maids* qui sont pensionnées par Jean, peu après la mort de sa sœur, afin de pouvoir s'établir, avec l'accord tacite d'Aliénor, à l'abbaye de Fontevraud⁹⁸. Si Jeanne récompense, en outre, des individualités qu'elle a pu rencontrer au cours de sa vie (comme ces trois femmes de Chinon qui ne sont pas identifiées), on constate que les autres, venant d'un large horizon géographique, semblent avoir été à son service. On sait, en outre, que la princesse est venue à Toulouse, en 1196, avec dans ses bagages un certain *Jaufres de Peiteus*, un clerc chargé de la formation intellectuelle de ses futurs enfants. Celui-ci est même resté au service du comte de Toulouse puisqu'il fut, par la suite, le précepteur de son fils Raimond VII avant de devenir l'un des protecteurs attitrés de Guilhem de Tudèle, le premier auteur de la *Chanson de la croisade contre les Albigeois*⁹⁹. S'agit-il de ce Geoffroy qui reçoit ici la somme de 30 marcs d'argent ? L'hypothèse pourrait être séduisante. Les enfants de la dynastie Plantagenêt baignent dans un milieu

	Nom	Fonction	Don(s) reçu(s)
Chapelle	Joscelin	chapelain	30 marcs
	Geoffroy	clerc	30 marcs
	Durand	clerc	40 marcs
Domus regine	Béatrix	demoiselle	200 marcs + 1 coffre
	Alice	demoiselle	140 marcs + 1 coffre
	Elisabeth	demoiselle	100 marcs
	Philippa	demoiselle	60 marcs
	Richilde	<i>ancilla</i>	10 marcs
	Jean Pinel	<i>serviens</i>	30 marcs
	Foulques	<i>serviens</i>	30 marcs
	Raoul de Crolley		30 marcs
	Raoulin de Gray		30 marcs
	3 femmes de Chinon		10 marcs (x 3)
	Malekakye		15 marcs
	Rodric		10 marcs
	Briton		6 marcs

FIG. 3. L'ENTOURAGE DE LA REINE JEANNE.

94. D'autres sont récompensés par son frère Richard, comme le Normand André de Domfront (CERDA 2018, p. 39).

95. CERDA COSTABAL y MARTINEZ LLORENTE 2019, p. 69. Le sceau s'inspire du type sigillaire créé par la reine Aliénor d'Aquitaine (cliché dans CERDA 2013, p. 219).

96. Bowie lit l'anthroponyme Malekakxa (BOWIE 2013b, p. 39 ; BOWIE 2014, p. 186).

97. AURELL 2021, p. 3

98. TURNER 1988, p. 329 ; BOWIE 2014, p. 53, n. 54.

99. MACÉ 2000, p. 384, n. 10. Un *Gaufridus de Peiteus* est témoin d'une aumône de 200 sous arnaudins à percevoir sur les péages de Marmande qu'accordent, en 1208, Raimond VI et R., *filius meus de regina Johanna*, à la maison de la Garrigue, laquelle appartient à l'ordre de Grandmont (MACÉ 2008, n° 365, p. 284-285).

multiculturel qui mélange latin, français, anglais et occitan¹⁰⁰ ; la mère du dernier comte de Toulouse et son oncle Jean ont d'ailleurs reçu une solide instruction durant leur enfance¹⁰¹. Et tout comme Jeanne, sa sœur, la reine Léonore, semble veiller à s'entourer de clercs provenant de l'aire angevine¹⁰². Qu'un clerc poitevin dénommé Geoffroy soit ainsi doté d'une pension pour assurer, plus tard, l'éducation du premier né de Jeanne ne semble pas être une allégation totalement infondée lorsqu'on considère l'univers culturel qui est celui des membres de cette prestigieuse maison royale.

Établissements	Dons et bienfaits
Fontevraud	800 marcs pour les dettes de l'abbaye
	300 marcs pour tous les « couvents » de l'ordre
	100 marcs pour construire les <i>domus</i> des frères de St Jean l'évangéliste
	20 marcs de rente pour la date anniversaire de Guillaume II et la sienne
	10 marcs pour deux chapelains (messes)
	10 marcs de rente pour l'infirmerie
	10 marcs de rente pour acheter du poisson à Carême
	10 marcs confiés à sa mère Aliénor (pour les séjours de celle-ci ?)
	8 + 2 marcs de rente pour l'église Saint-Jean et l'infirmerie des frères
	6 marcs de rente pour Alice et Agathe (pour l'abbaye à leur mort)
	1 000 sous annuels pour la cuisine à prendre sur le salin d'Agen
	1 000 sous par les bourgeois d'Agen et de Condom sur le salin d'Agen
Relay	20 marcs de rente
Les Loges	20 marcs de rente
Le Paravis	la moitié des droits de pêche et de maltote sur le vin (à Marmande)
Lespinasse	les reliques déposées au Temple de Toulouse

FIG. 4. FONTEVRAUD ET SES MAISONS.

Fontevraud for ever

Au moment du trépas, l'essentiel des bienfaits distribués par Jeanne est destiné aux établissements religieux. Ces diverses libéralités vont permettre de multiplier les suffrages selon les principes de l'économie du don médiévaux. Jeanne se dévêt totalement de ce qu'elle a reçu le mois précédent, elle s'affranchit du monde matériel afin de préparer le salut de son âme. L'influence de la reine Aliénor n'en demeure pas moins perceptible dans cette action¹⁰³ : l'abbaye de Fontevraud – à qui Jeanne a offert son enveloppe charnelle – et diverses maisons fontevristes sont particulièrement bien loties (fig. 4 et fig. 6). À lui seul, l'établissement éponyme reçoit la somme de 1 376 marcs, soit près de 45 % de la dotation globale prévue dans le testament (3 000 marcs). Outre la fondation des messes anniversaires,

certains versements sont destinés à combler les dettes de l'abbesse, à la construction des maisons des frères et à différents postes budgétaires : entretien de l'infirmerie ou achat de poissons pour Carême. Dans ce registre, la donation effectuée le 26 août, à destination de la cuisine de l'abbaye, se trouve confirmée¹⁰⁴.

Jeanne concède également 6 marcs de rente à deux moniales, dame Agathe et dame Alice, rente dont bénéficiera l'abbaye à leur mort. La dernière citée est sans doute Alice de Blois : en cette même année 1199, Aliénor s'adresse à celle qu'elle avait dû croiser durant ses séjours à Fontevraud et qu'elle désigne comme « notre chère petite-fille Alix, fille de notre bien-aimée Alix, d'heureuse mémoire, jadis comtesse de Blois »¹⁰⁵. Devenue abbesse de Fontevraud (1228-1244), cette descendante du comte Thibaut V de Blois et petite-fille de Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine, reçoit un don de 100 *morabetins* annuels, le 31 mars 1220, de la part du roi Fernando III de Castille¹⁰⁶. Le souverain poursuit l'action de ses parents : Alfonso VIII et Léonore avaient déjà cédé à cet établissement une somme identique, en juin 1190¹⁰⁷.

100. LACHAUD 2018, p. 25.

101. LACHAUD 2018, p. 23-24.

102. BOWIE 2014, p. 52.

103. BOWIE 2014, p. 189. De son côté, Henri II a fait preuve de générosité envers Fontevraud (WOOD 2002, p. 413). En 1182, il avait prévu de lui accorder la somme de 2 000 marcs d'argent au moment de la rédaction de son testament, le premier qui soit conservé pour un roi anglais (VINCENT 2020, n° 1260).

104. *Item ad coquinam conventus Fontisebraldi dedit annuatim mille solidatas redditus in salino Aganni.*

105. *dilecte nepti nostre Aelizie, filie felicis memorie Aelizie, quondam comitisse Blessensis, karissime filie nostre* (ALVIRA CABRER 2020, p. 116, n. 69).

106. ALVIRA CABRER 2020, p. 105-139.

107. JASPERSE 2020, p. 113, n. 82.

Outre Fontevraud, d'autres maisons de l'abbaye ligérienne sont pourvues de diverses rentes, notamment deux prieurés établis par Robert d'Arbrissel, le fondateur de l'ordre : celui de Relay et celui des Loges. Deux sites méridionaux, Le Paravis et Lespinasse, bénéficient également de quelques clauses pieuses sur lesquelles il conviendra de revenir.

De Cîteaux à Roncevaux

Dans cette liste d'établissements bénéficiaires, le nouveau monachisme se trouve représenté par les frères cisterciens (fig. 5 et 6). Si le chapitre de Cîteaux reçoit la belle somme de 400 marcs, trois autres monastères sont également désignés pour recevoir chacun 40 marcs : l'abbaye de Perseigne, qui fut bien pourvue par Richard ; l'abbaye du Louroux, fondée en 1121 par le comte Foulque V d'Anjou ; l'abbaye féminine de Bondeville, autrefois protégée par l'*empereuse* Mathilde, la mère du roi Henri II¹⁰⁸. En plus de ces liens anciens qui unissent l'ordre aux aïeux des Plantagenêt, certains dignitaires cisterciens ont su établir une réelle proximité avec le défunt roi, le frère de Jeanne. Ainsi, Richard a prodigué « de nombreux dons aux Cisterciens de l'abbaye poitevine du Pin, dont l'abbé Pierre Milon, déjà présent à ses côtés à la croisade, [et qui] est à son chevet durant ses douze jours d'agonie et le confesse au moment du trépas »¹⁰⁹.

Ordre de Cîteaux	Ordre de saint Benoît	Ordre de Grandmont	Autres
Chapitre de Cîteaux : 400 marcs	Turpenay : 100 + 20 marcs	Le Pommier-Aigre : 30 marcs	Roncevaux : 100 marcs + 1 cheval
Perseigne : 40 marcs	Saint-Sauveur d'Évreux : 50 marcs		Église de Rouen : 40 + 10 marcs
Louroux : 40 marcs	Sainte-Catherine du Mont : 6 marcs		« couvents » de Rouen : 2 marcs chacun
Bondeville : 40 marcs	La Daurade : 1 <i>cortina</i>		églises de la cité de Rouen : 25 sous chacune
			Saint-Étienne de Toulouse : 1 <i>cortina</i>
			Saint-Sernin : 1 <i>cortina</i>

FIG. 5. DESTINATAIRES DES BIENFAITS DISTRIBUÉS PAR LA REINE JEANNE.

Toujours au sein de ce nouveau courant spirituel, un petit établissement, le site du Pommier-Aigre, est également favorisé. Il appartient à l'ordre de Grandmont, institution particulièrement choyée par Henri II¹¹⁰ : il avait fondé ce monastère en 1170. Le roi avait même prévu d'y choisir l'emplacement de sa tombe et d'importants travaux avaient été réalisés à cet effet. Dans son testament, en 1182, il avait envisagé l'engagement d'un don de 3 000 marcs. Par la suite, les entrailles de son fils Henri le Jeune y furent déposées¹¹¹. Les membres de sa famille continuèrent d'ailleurs à soutenir les moines de Grandmont. C'est le cas de Richard, suivi en 1199 par Aliénor qui, à la mort du roi, renouvelle les privilèges de cette maison du Limousin¹¹².

Pour autant, le monachisme le plus traditionnel n'est pas oublié. Trois maisons bénédictines reçoivent de l'argent : celle de Turpenay, fondée en 1127 par le comte Foulque V d'Anjou, reçoit une somme importante afin de pouvoir apurer ses dettes. L'abbé Luc a assuré le service funèbre du roi Richard dans l'abbatiale de Fontevraud, ce qui lui vaut maintenant une certaine reconnaissance de la part de la reine Aliénor, le 21 avril¹¹³. Sa présence comme témoin des trois actes rédigés le 26 août, mais aussi dudit testament, achève d'expliquer la générosité de Jeanne à son égard. Les moniales de Saint-Sauveur d'Évreux et celles de Sainte-Catherine du Mont complètent la liste, avec le monastère toulousain de la Daurade qui est doté d'une *cortina*.

108. GAUSSIN 1986 ; FOREVILLE 1986.

109. CHAUOU 2019, p. 322.

110. WOOD 2002, p. 413.

111. WOOD 1994, p. 120.

112. CHAUOU 2019, p. 322 ; TURNER 2002, p. 88, n. 69.

113. BOWIE 2013b, p. 37 et n. 59 ; BOWIE 2014, p. 188.

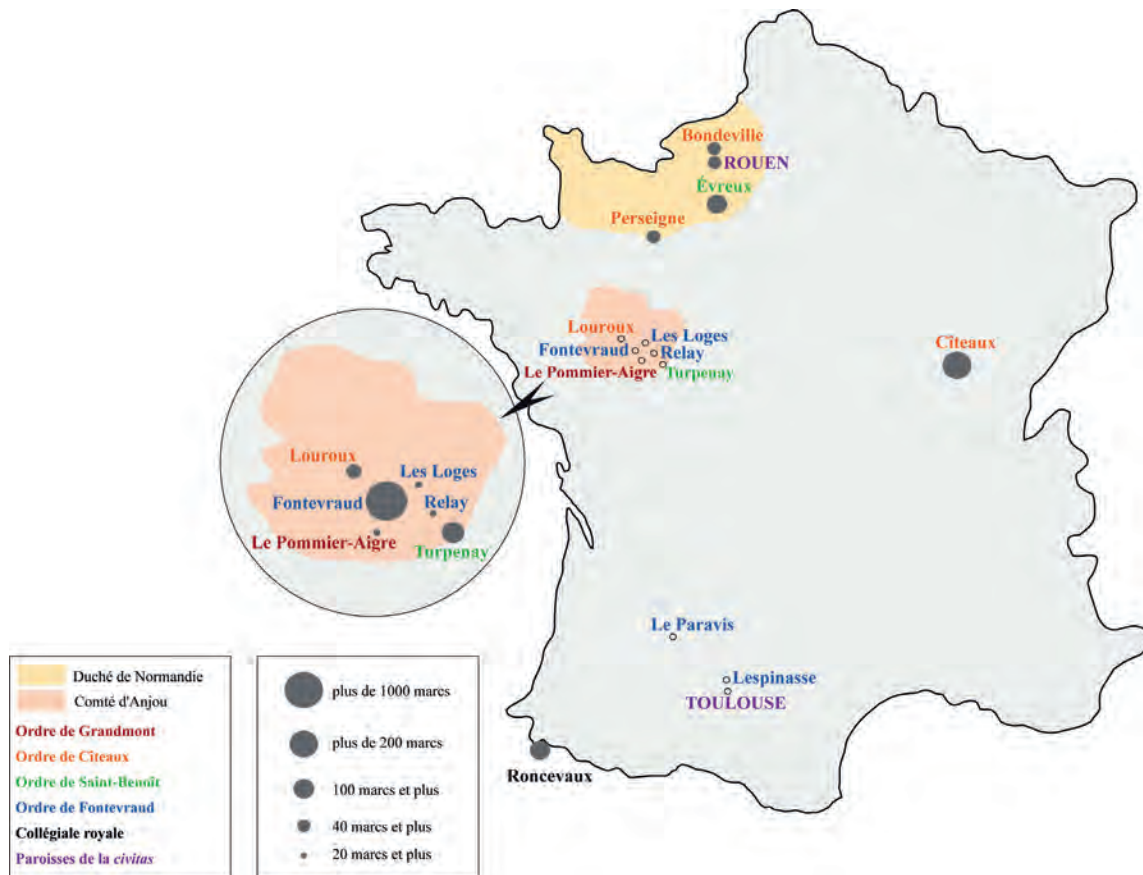


FIG. 6. ÉTABLISSEMENTS ECCLÉSIASTIQUES BÉNÉFICIAIRES DES DERNIÈRES VOLONTÉS DE JEANNE PLANTAGENËT. DAO Anne-Laure Napoléone.

De fait, Rouen, la capitale historique du duché de Normandie, est bien représentée à travers les dons destinés à l'œuvre de la cathédrale, sanctuaire où se déroule rituellement l'investiture du duché. C'est également dans la cathédrale de Rouen que gît l'un des frères de Jeanne, Henri le Jeune, celui qui devait succéder à Henri II ; c'est aussi à cet endroit que fut déposé le cœur de Richard, le précédent duc de Normandie¹¹⁴. En dehors de l'abbaye bénédictine de Sainte-Catherine du Mont, important lieu de pèlerinage régional, les autres établissements séculiers et réguliers de la ville, relativement nombreux, recevront ce que l'on pourrait appeler une enveloppe globale.

Enfin, la collégiale royale de Roncevaux recueille, quant à elle, 100 marcs d'aumône. On peut percevoir à travers ce don la force des liens politiques entretenus entre la royauté Plantagenêt et celle des souverains navarrais. Diverses unions matrimoniales avaient rapproché, au cours du XII^e siècle, la monarchie pyrénéenne de la dynastie angevine : la sœur de Sanche VI avait épousé en 1146 Guillaume I^{er} de Sicile, le père du premier époux de Jeanne. Puis Béangère de Navarre, fille aînée de Sanche VI et de Sancha, fille d'Alfonso VII de Castille, avait épousé Richard Cœur de Lion en 1191. Dans l'intervalle chronologique 1194-1199, ce dernier, avec l'aide du roi Sanche VII, entame de fait des négociations territoriales qui placent la communauté de chanoines de saint Augustin au centre du dispositif politique de la Navarre, sur un axe de communication qui relie le nord pyrénéen de ce royaume ibérique à l'Aquitaine, et, bien au-delà, à l'abbaye de Fontevraud¹¹⁵. À la disparition de son mari, il était même prévu que la princesse navarraise devait recevoir un douaire comprenant toute la Gascogne au sud de la Garonne, incluant également la cité de Bordeaux, à l'exception toutefois du

114. BOWIE 2013b, p. 38 ; BOWIE 2014, p. 187.

115. MIRANDA GARCÍA 2019, p. 5-6 ; p. 7.

domaine ducal situé dans l'Entre-Deux-Mers¹¹⁶. Par ailleurs, il n'est pas exclu qu'un lien personnel vienne poindre dans cette donation : l'attachement et l'amitié qui unirent Jeanne et Bérengère durant leur double traversée de la Méditerranée (1191-1192) ont dû jouer également dans l'orientation de ce vœu au caractère si pyrénéen.

Les principales libéralités de Jeanne sont destinées à des établissements ecclésiastiques qui se trouvent situés dans les terres patrimoniales des Plantagenêt (fig. 6). Le duché de Normandie et le comté d'Anjou, domaines continentaux tenus par des ancêtres du lignage, délimitent un espace territorial dont l'histoire était familière aux enfants Plantagenêt grâce à leur relative connaissance de la production historiographique de leur temps¹¹⁷. Au cœur de cette aire de domination, la vallée de la Seine et la vallée de la Loire sont des éléments centraux du dispositif politique de la dynastie¹¹⁸. Et en son cœur, l'abbaye de Fontevraud, par sa stratégique position de carrefour, cristallise ce qui unit le domaine angevin transmis par Henri II et l'espace aquitain apporté en héritage par Aliénor, de part et d'autre du fleuve.

Le Midi garonnais : une périphérie ?

Dans l'ultime souhait de la comtesse de Toulouse, c'est avant tout le lignage qui parle. Le lien avec la dynastie de son mari n'apparaît qu'en filigrane à travers deux maisons fontevristes qui sont mentionnées dans le testament. La première, le site du Paravis, est située à Feugarolles, près d'Agen, c'est-à-dire dans un espace que Jeanne avait apporté dans le cadre de sa dot. En ce lieu, elle ne cède pas d'argent mais des droits économiques perçus, à Marmande, sur la pêche et le commerce du vin. Quant à Lespinasse, au nord de Toulouse, il s'agit d'un prieuré fondé en 1114 par son arrière-grand-mère Philippa de Toulouse – épouse du duc d'Aquitaine Guillaume IX –, dame qui termina ses jours dans la maison mère de Robert d'Arbrissel en 1118. Cet établissement est destiné à recevoir les reliques que la *reine* Jeanne avait déposées entre les murs de l'*hospitium* du Temple, au sein de la cité raimondine (*reliquias suas que sunt in Templo Tolosie*)¹¹⁹. Étaient-elles conservées dans une châsse reliquaire ou dans un autel portatif inscrit à son nom¹²⁰ ? La question reste ouverte.

La mention testamentaire est d'une concision assez lapidaire et n'indique en rien quels étaient les restes des saints en question. Le possessif semble juste indiquer qu'il s'agit d'un bien propre, d'un trésor personnel que la princesse avait pris soin de mettre à l'abri avant de les léguer à un prieuré de la maison de Fontevraud. Il faut souligner ici la relation de confiance qu'entretient Jeanne avec le *magister* de cet établissement templier qui se trouvait à quelques centaines de mètres du palais comtal, le château Narbonnais. La fonction de centre de dépôt occupée par les ordres militaires religieux est, par ailleurs, bien connue : à Toulouse, au début du XIII^e siècle, l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem reçoit chartes et rouleaux des mains des particuliers, documents qu'il garde derrière l'autel de l'église Saint-Rémi¹²¹. En outre, la présence de ces reliques dans la proximité princière n'est guère étonnante, même si Jeanne ne semble pas avoir sombré dans l'attachement viscéral aux restes saints que nourrit son frère Jean, lequel se déplaçait volontiers avec quelques pièces de prestige confiées à l'écrin des reliquaires¹²². Quant à leur grand-mère, Mathilde l'*emperesse*, elle avait rapporté de Germanie, après 1126, un remarquable témoin qu'elle avait puisé dans le trésor impérial de son époux Henri V : le bras de saint Jacques¹²³. Enfin, selon deux chroniqueurs du XIII^e siècle, Richard aurait déboursé une forte somme pour racheter une part des reliques de Terre sainte que détenait son rival Saladin¹²⁴.

116. VINCENT 2011, p. 539.

117. BOWIE 2014, p. 59.

118. CHAUOU 2019, p. 76.

119. Contra JASPERSE 2020, p. 105 : « Possibly the “temple” refers to the pilgrimage church of St. Sermin, which received support from Joanna's great-grandmother Philippa of Toulouse [...] ».

120. Hypothèse proposée par JASPERSE 2020, p. 105.

121. MACÉ 2013, p. 205.

122. LACHAUD 2018, p. 239-240.

123. MADELINE 2017, p. 51 ; JASPERSE 2021, p. 75-76.

124. CHAUOU 2019, p. 326.

Le bref séjour de Jeanne à Toulouse n'a pas profondément marqué son esprit. Seuls les trois principaux établissements ecclésiastiques de la ville – Saint-Étienne, Saint-Sernin, la Daurade – sont désignés parmi les bénéficiaires de la largesse royale. Ils auront l'honneur insigne de recevoir chacun une tenture/tapisserie (*cortina*)¹²⁵. Sont-ce des éléments de décoration qui provenaient directement de la *camera* princière¹²⁶ ? Toujours est-il qu'une de ces tentures vient renforcer l'ornementation de la basilique Saint-Sernin, laquelle possédait, en 1258, des panneaux de soie produits dans la péninsule ibérique¹²⁷. Le type de présents offerts aux églises toulousaines prend une classique forme de piété que l'on espère toujours de la part des dames de l'aristocratie. Dans le *Livre des manières*, composé dans les années 1160, Étienne de Fougères, évêque de Rennes et chapelain du roi Henri II, rappelle qu'elles doivent, entre autres, faire construire des chapelles, garnir les autels, nourrir les pauvres, pourvoir les ecclésiastiques en aubes et en chasubles¹²⁸. Autant de pieux préceptes que les filles Plantagenêt ont assimilé et qui les autorisaient à s'approcher de l'autel sacré dont elles étaient exclues en raison de leur sexe. Ces dons permettent ainsi à Jeanne de tisser des liens personnels avec les établissements phares de la capitale toulousaine et de faire néanmoins œuvre *pro memoria* sans avoir à passer par la commémoration liturgique. Une générosité qui n'a cependant guère laissé de traces dans les archives de la Daurade et de Saint-Sernin¹²⁹ ; la réputation posthume de Jeanne y est demeurée fort discrète, pour ne pas dire inexistant¹³⁰.

Le testament laisse entendre que rien n'est prévu pour soutenir les établissements du royaume d'Angleterre. Rien non plus n'est formulé pour la diffusion du culte réservé au saint politique et dynastique qu'est devenu Thomas Becket dans les années 1180¹³¹. Jeanne se distingue de ses deux sœurs qui semblent pourtant avoir œuvré dans ce sens¹³². Rien non plus ne transpire en faveur des ordres militaires religieux, eux qui furent abondamment favorisés par le roi Henri II dans son testament de 1182 : il était prévu que le Temple et l'Hôpital devaient recevoir chacun 5 000 marcs d'argent¹³³.

Jeanne, ses maris, son frère

Dans ses derniers instants, la *reine* Jeanne n'oublie pas son premier mari, Guillaume II : elle donne 20 marcs à l'église de Fontevraud, une somme qu'elle réserve pour la date anniversaire de la mort du « roi de Sicile » et de la sienne¹³⁴. C. Bowie voit dans cette association obituaire l'expression d'un attachement sentimental en faveur de ce souverain qui sut l'accueillir avec bienveillance à la cour palermitaine¹³⁵. Par cette commémoration posthume, Jeanne rappelle aussi qu'elle a été reine-consort de Sicile, une souveraine ointe. Cette onction lui a conféré un prestige certain, voire une illusoire parité avec cet homme, malgré les difficultés rencontrées par la suite pour disposer de son douaire¹³⁶. À la mort de son mari, elle n'a plus bénéficié de ses revenus, ce qui l'obligea à vivre de l'aide que pourrait lui apporter sa famille d'origine¹³⁷. La demande de remboursement de son douaire auprès de Richard, puis de Jean, montre bien qu'avec son second époux, elle se retrouvait dans une situation équivalente à celle qu'elle avait vécue dans le royaume anglo-normand. À la différence de ses deux sœurs et de leurs maris, Jeanne n'a pas eu les moyens de soutenir, de son vivant, un établissement religieux – dynastique et cistercien, comme celui de Las Huelgas de Burgos, par exemple –, ni

125. Bowie oublie de mentionner le troisième site, celui de la Daurade (BOWIE 2013b, p. 39, n. 66 ; 2014, p. 187 et n. 10). L'auteur considère les deux premiers comme des « *burial churches of the comital dynasty* », ce qui n'a jamais été le cas pour la cathédrale Saint-Étienne. De son côté, Round a confondu *sancte Marie Deaurate* avec « St. Mary of Orleans » (ROUND 1899, p. 392).

126. JASPERSE 2020, p. 105.

127. JASPERSE 2020, p. 105.

128. CROUCH 2019, p. 94-96.

129. JASPERSE 2020, p. 111.

130. Contra JASPERSE 2020, p. 112 qui voit dans ces dons aux trois églises une forme de contrepartie en raison du déplacement des reliques de Saint-Sernin à destination de Lespinasse ...

131. LACHAUD 2018, p. 237-238.

132. BOWIE 2016 ; CERDA 2016 ; JASPERSE 2017, p. 524 ; JASPERSE 2020, p. 14, n. 53.

133. VINCENT 2020, n° 1260.

134. *Item ecclesie Fontisebraldi pro anniversario regis Sycilie et suo faciendo legavit redditum XX marcas.*

135. BOWIE 2013b, p. 39-40.

136. BOWIE 2014, p. 132.

137. BOWIE 2013b, p. 34-35.

de consolider à la cour de Toulouse un statut de couple princier, ce que parvint à connaître sa sœur Léonore, l'épouse du roi castillan Alfonso VIII¹³⁸.

Son second mari, le comte de Toulouse Raimond VI, est totalement absent des pensées de la mourante. En cette année 1199, Jeanne ne dispose plus de fonds propres, son époux semble ne lui avoir quasiment rien laissé¹³⁹. Alors que sa position hypergamique au sein du couple princier la classait parmi les grandes de ce monde, elle se trouve répudiée *de facto*. La paix entre Toulousains et Aquitains n'était peut-être pas véritablement réglée... Aussi la largesse que Jeanne manifeste provient-elle uniquement des 3 000 marcs que lui devait depuis 1190 son frère Richard, somme qui correspondait au remboursement de son douaire « sicilien », perçu le 26 août, à Rouen¹⁴⁰. Cette situation d'attente paraît avoir précipité la princesse Plantagenêt dans une certaine forme de précarité. C'est sans doute ce qui l'a poussée à prendre quelques précautions. Le testament indique qu'elle a légué deux coffres et leur contenu à deux des demoiselles de sa *domus*, Béatrix et Alice (fig. 3). Les meubles ont été déposés (avant son départ ?) à Verdun-sur Garonne où vit une communauté juive qui n'hésite pas à offrir ses services aux comtes de Toulouse¹⁴¹. Jeanne aurait-elle laissé en gage auprès des Juifs de ce *castrum* deux petits coffres contenant des objets de valeur ?

Il est vrai qu'elle s'est endettée pour maintenir son rang : elle doit 1 000 sous, à prélever sur ses terres d'Agen, au Juif Proteval. De même, elle est débitrice d'une certaine somme, non déterminée, à Pierre *Pictavus* et aux bourgeois d'Agen et de Condom, à l'exception des 1 000 sous annuels que doit y percevoir l'abbaye de Fontevraud¹⁴². Si une personne doit quelque chose à son tailleur de Toulouse, celui-ci sera payé, sous serment, en puisant dans les revenus qu'elle perçoit sur des terres situées dans le secteur d'Agen¹⁴³. Enfin, son cheval, que détient alors un certain *Eroald Calver*, doit être donné à l'hôpital de Roncevaux. À la lecture de cette liste, C. Bowie n'hésite pas à écrire que Jeanne est « *poor in all senses of the word* »¹⁴⁴. De fait, les reflets argentés de la royale matrice offerte par son frère Richard lors de son mariage toulousain semblent bien ternis en cet été 1199.

Ces mentions éparses de créances indiquent cependant toute l'importance des droits et des intérêts économiques conservés par Jeanne dans l'espace de sa dot, à savoir l'Agenais, zone qui s'avère être capitale pour le contrôle de la levée des droits de navigation sur la charge des bateaux circulant sur la Garonne¹⁴⁵. Cette région d'Agen, notamment avec les salins et leurs articulations péagères, demeurait encore, en partie, sous le *dominium* des ducs d'Aquitaine¹⁴⁶. Elle était bel et bien placée sous l'autorité supérieure des Plantagenêt, avant et après la mort de Jeanne. D'ailleurs, en 1203, Jean sans Terre continue de protéger Agen et ses bourgeois, allant même jusqu'à s'engager à les défendre contre le comte de Toulouse si ce dernier cherchait à leur nuire¹⁴⁷.

Les dernières volontés de Jeanne sont éclairantes sur les liens de solidarité familiale qu'elle a su nouer avec son frère Jean. Certes, celui-ci précise bien qu'il se déclare quitte envers sa sœur : elle ne pourra rien réclamer de plus¹⁴⁸. Son douaire « sicilien » est le seul héritage auquel elle peut prétendre. Mais l'intervention de Jean ne s'arrête pas là ; la *reine* précise que le résidu des 3 000 marcs que son frère lui a rétrocédés est laissé à la disposition de ceux qui apparaissent comme étant les exécuteurs testamentaires de ses ultimes prescriptions : l'archevêque de Canterbury, l'archevêque de Rouen (Gautier de Coutances) et celui d'York (Geoffroi). À ceux-là, il faut ajouter le roi ou la reine Aliénor, l'abbé

138. CERDA COSTABAL 2020. Léonore demande que son argent soit transformé en calices qui seront distribués par la suite aux cathédrales et aux monastères (JASPERSE 2020, p. 102, n. 44).

139. Bérengère de Navarre, l'épouse de Richard, ne connut pas un sort enviable : ne percevant plus les revenus de son douaire durant sa période de viduité, elle trouve de l'aide auprès de sa sœur Blanche, comtesse de Champagne, et du roi Philippe Auguste (NOLAN 2019, p. 65).

140. *trium mille marcas quas dominus rex frater suus ei debet* (A.D. Seine-Maritime, G 8679).

141. MACÉ 2000, p. 130 ; MACÉ 2008, n° 405-406.

142. VINCENT 2009, p. 430.

143. *preceptum etiam quod si aliquis debetur tallenario suo de Tolosa data iuratoria cautione ei persolvatur de redditibus terre de Aganni*.

144. BOWIE 2013b, p. 40 ; BOWIE 2014, p. 187.

145. VINCENT 2009, p. 430-438.

146. Au milieu du XIII^e siècle, les péages sur le sel fournissent encore 500 livres tournois au comte Alphonse de Poitiers (HIGOUNET 1978 ; VINCENT 2009, p. 431).

147. VINCENT 2009, p. 422 ; p. 439 ; VINCENT 2011, p. 540 ; p. 554.

148. *Et cum predictus Iohannes rex predicta tria milia marcarum persolverit, quietus erit de omnibus debitis que predictus rex Ricardus predictae regine Iohanne debuit* (A.D. Seine-Maritime, G 8679).

de Turpenay, Luc, et la prieure de Fontevraud¹⁴⁹. Tous devront s'accorder pour distribuer ces quelques reliquats « aux pauvres et aux maisons religieuses »¹⁵⁰.

Que Jeanne se réfugie auprès de sa mère et de son frère n'est pas un fait extraordinaire, le lignage joue parfois ce rôle d'ultime recours lorsque la situation l'exige. Quand Mathilde Plantagenêt et son mari, le duc de Saxe Henri le Lion, sont obligés de quitter leurs terres d'Empire, en 1182, parce qu'ils sont en conflit avec le souverain Frédéric I^{er}, ils sont établis dans les domaines normands de leurs parents. Mathilde demeure ainsi à la cour de ses géniteurs jusqu'à sa mort, survenue en 1189¹⁵¹.

Enfin, pour avoir un bon aperçu de ce que donne Jeanne dans son dernier souffle, il faut avoir en mémoire que son père, le roi Henri II, percevait à partir du domaine ducal de Normandie une rente annuelle de 12 000 marcs¹⁵². C'est donc le quart des revenus d'une riche principauté qui est reversé ici à l'une de ses filles. Par comparaison, dans son premier testament (1209), Marie de Montpellier, femme de lignée prestigieuse qui se trouvait pourtant à la tête d'une riche seigneurie, disposait à ce moment-là de 600 marcs et 18 000 sous ; dans le second (1211), la somme totale dépasse à peine 200 marcs et 7 000 sous¹⁵³.

L'esprit et la lettre d'Aliénor d'Aquitaine

Le relevé oral des dernières volontés de la « reine Jeanne », sous forme d'un *testamentum*, a été mis en forme et consigné par écrit dans les services de la chancellerie royale des souverains anglais. Le document s'apparente à une notice : Jeanne ne prend pas la parole, la 3^e personne du singulier est employée, aucun témoin n'apparaît à la fin de l'acte, et l'instrument ne conserve aucune trace de validation de la part de la testatrice. Aliénor a agi en *medium* ultime de sa fille. Dans la liste des dons réservés à l'abbaye de Fontevraud, Jeanne réserve une somme de 10 marcs qu'elle confie à sa mère¹⁵⁴. Prévoit-elle de couvrir de la sorte les frais de séjour de celle-ci entre les murs d'un monastère où elle aime tant se retirer ? Ainsi, la prieure Adèle de Bretagne (1188-1199), fille du comte Eudes II de Bretagne, l'avait reçue dans sa retraite de 1194¹⁵⁵. La reine Aliénor est tellement associée au site fontevriste que le troubadour Bertran de Born n'hésitait pas, vers 1184, à la brocarder en l'appelant « la vieille que Fontevraud attend » (*la vella que Fons-Ebraus atent*)¹⁵⁶.

Dans les dernières lignes du document, on perçoit un changement de main et une légère altération de la couleur de l'encre (fig. 7). La fin de la charte s'achève par une sorte de brève notification qui précise l'action que mena ultérieurement la souveraine. Celle-ci y indique qu'elle a fait le voyage jusqu'en Gascogne, sans doute au début de l'année 1200, moment où elle est attestée dans cette partie du duché ; après avoir passé Pâques à Bordeaux – où elle a amené du royaume de Castille sa petite-fille Blanche pour la remettre aux émissaires du roi de France –, elle se retire à nouveau dans l'enceinte de Fontevraud. Le texte précise qu'elle s'est déplacée avec la charte du testament, corroborée par six sceaux pendants, afin de la montrer au « comte de Saint-Gilles »¹⁵⁷. L'objectif est simple : le mari de la défunte devra faire exécuter les dispositions testamentaires qui sont de son ressort, à charge pour lui de régler un certain nombre de dettes et d'affaires en souffrance, le mariage n'ayant pas été cassé. Outre les questions liées au domaine foncier constituant la dot et autres biens laissés à Toulouse, Raimond VI devra s'employer à restituer aux chevaliers de Clermont et à leurs parents diverses terres qui leur appartiennent¹⁵⁸. Il faut signaler qu'au même moment, le roi Jean sans Terre circule en Gascogne : durant

149. Mathilde III de Bohême, 1194-1207.

150. *ut ipsi secundum datam eis a Deo scienciam dividant pro anima sua, domibus religiosis et pauperibus, idem quod residuum de predicta pecunia.*

151. SHADIS and BERMAN 2002, p. 183.

152. MADELINE 2017, p. 48.

153. LACARRA et GONZALEZ ANTON 1978, p. 115.

154. *residuas vero X marcas reliquit disponendas per manum domine regine.*

155. La reine la qualifie de *dilecta alumna* (chère pupille) dans une donation effectuée aux alentours de l'année 1199. Adèle devint abbesse de cette maison entre 1207 et 1216 (ALVIRA CABRER 2020, p. 112-115).

156. CROUCH 2010, p. 50-51.

157. Contra JASPERSE 2020, p. 104, n. 47. On peut supposer qu'il s'agissait des empreintes appendues par les exécuteurs testamentaires : le roi Jean ou Aliénor d'Aquitaine, Hubert de Canterbury, Gauthier de Rouen, Geoffroi d'York, Luc, abbé de Turpenay, plus celle de la prieure de Fontevraud, Mathilde de Bohême.

158. *Precepit etiam quod terris de Claromonte reddatur militibus quorum erat vel parentibus eorum.*

l'été 1200, il est à Condom, puis à Laplume et à Agen, au début du mois d'août. Il prend ensuite la direction d'Angoulême, passant par La Réole et Périgueux¹⁵⁹.

Le document qui est parvenu jusqu'à nous est donc la transcription d'un original scellé ; elle fut réalisée devant Guillaume, prieur de Fontevraud, et ses frères de l'ordre. Cette copie, dont on conserve encore la trace de la double queue qui fixait le sceau d'Aliénor et l'*oculus* de l'attache de Guillaume, est destinée à être expédiée *in Angliam* afin de faire appliquer les dernières dispositions de la disparue.

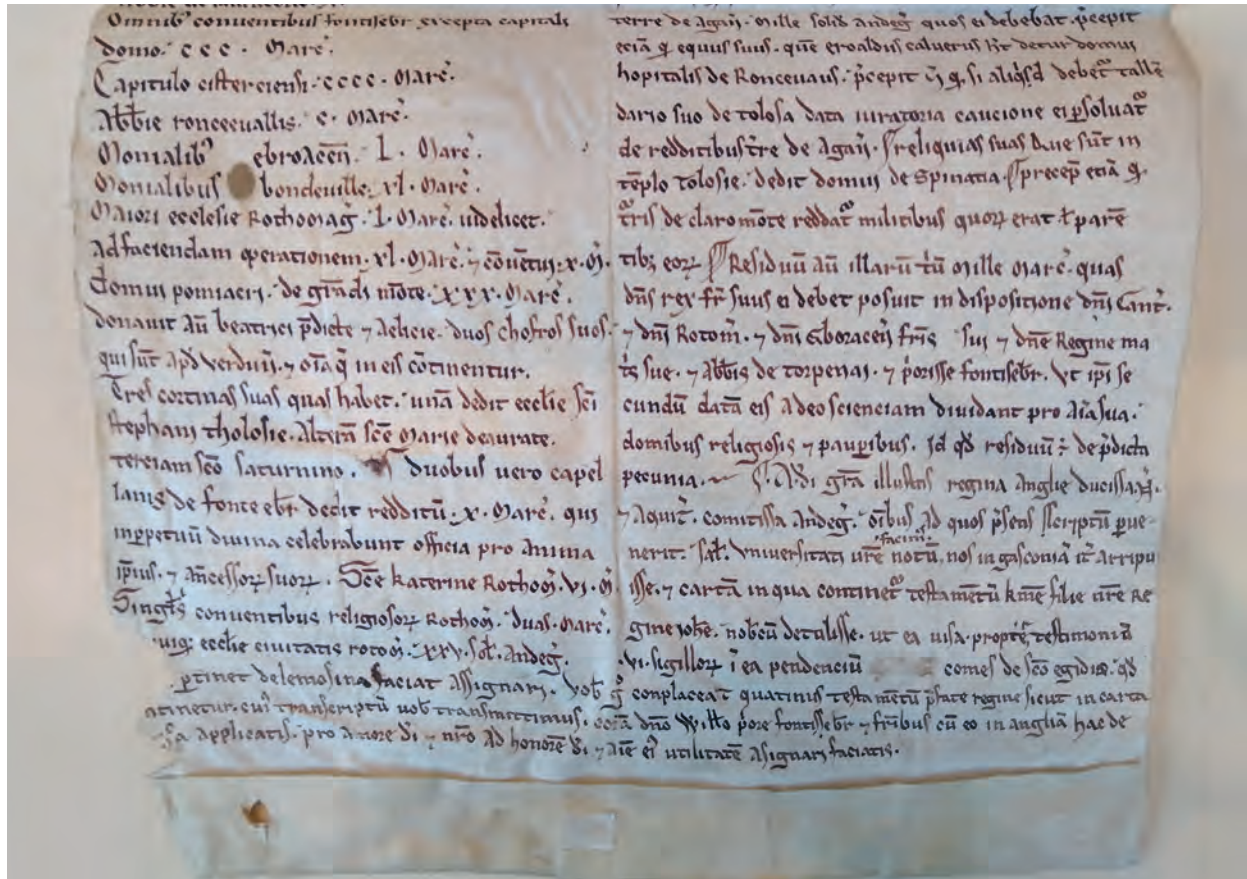


FIG. 7. NOTIFICATION DE LA REINE ALIÉNOR D'AQUITAINE. Cl. Martín Alvira Cabrer.

La mémoire de la parenté de Jeanne est préservée par cet acte ultime qui fixe l'enracinement *post mortem* de la dynastie royale à Fontevraud. De leur côté, Mathilde Plantagenêt et son mari avaient magnifié leur lignage réciproque dans un psautier réalisé, entre 1172 et 1176, pour l'église Saint-Blaise de Brunswick, ouvrage dans lequel ils ont représenté leurs parents et grands-parents comme si ces derniers les accompagnaient physiquement le jour de leur couronnement saxon¹⁶⁰. Derrière Mathilde, *regis filia anglici Heinrichi*, se tiennent son père Henri II et celle dont elle porte le nom, sa grand-mère Mathilde l'*emperesse*. Quant à Léonore, elle manifeste sa prestigieuse ascendance en la faisant inscrire sur une étole, brodée de brocard et ornée des armes de Castille. Elle offre sans doute cette pièce, en 1197, à sa fille Berenguela quand celle-ci épouse Alfonso IX de León, soit plus de 25 ans après son propre mariage, et bien après la mort

159. VINCENT 2011, p. 536.

160. JASPERSE 2017, p. 527-530 ; JASPERSE 2020, p. 80-90.

de son père Henri II¹⁶¹. À l'évidence, les deux sœurs souhaitent demeurer en connexion avec des moments précis de la liturgie catholique, dans une forme de proximité avec l'autel. Et comme pour la matrice de Jeanne, qui rappelle sa royale et filiale ascendance, le lien visuel et visible avec leur famille d'origine, à travers la figure célébrée du souverain Henri II, est maintenu, souligné et augmenté dans des gestes mémoriels¹⁶². Enfin, Léonore affirme également son statut à travers un sceau qui arbore son titre de reine, marque qu'elle introduit en Castille, mais qui reprend le modèle de sa mère Aliénor d'Aquitaine. Affirmation d'un rang, d'une origine, d'une naissance qui passe aussi par la validation, de sa main (*signum Alionoris regine Castelle*), des deux seules chartes qui ont été, jusqu'à présent, conservées¹⁶³.

La mémoire de l'héritier

Le plus bel hommage que rendit un Raimondin à Jeanne Plantagenêt est bien celui dont fit preuve son fils, Raimond VII, le garçon qui n'avait pas encore 2 ans lorsqu'elle quitta Toulouse. Formé par un Poitevin qui l'a bien éduqué et qui faisait sans doute partie de l'entourage de la *reine*, ce prince est le plus aquitano-angevin des comtes de Toulouse. Sa grand-mère fut Aliénor d'Aquitaine, ses oncles étaient Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre (fig. 8). Aliénor était elle-même la petite-fille de Philippa, une raimondine, fille du comte de Toulouse Guillaume IV (1061-1093), qui épousa Guillaume IX, duc d'Aquitaine et premier troubadour attesté. L'héritage le plus prestigieux de Jeanne fut donc d'avoir légué à la dynastie toulousaine son dernier représentant mâle investi du titre comtal. Ainsi, autant Raimond VI se présentait, en son temps, comme le fils de la reine Constance, autant Raimond VII est clairement identifié comme le « fils de la reine Jeanne » : il se désigne de la sorte dans la titulature d'au moins 33 de ses chartes¹⁶⁴. Et c'est en souvenir de sa mère, qu'il a si peu connue, qu'il baptise en 1220 sa propre fille du nom de Jeanne, seule descendance destinée à hériter de la lignée comtale.

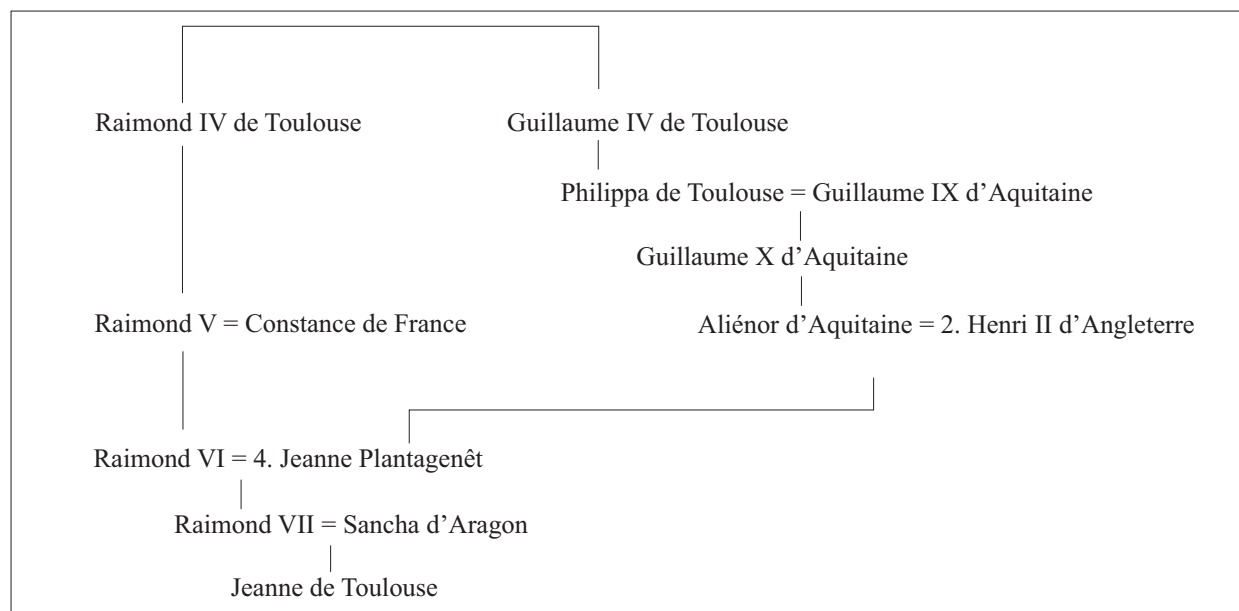


FIG. 8. LIENS DE PARENTÉ ENTRE LES MAISONS DE TOULOUSE ET D'AQUITAINE.

161. JASPERSE 2017, p. 532-535 ; JASPERSE 2020, p. 98-102. Cette étoile est conservée à la collégiale royale San Isodoro de León.

162. JASPERSE 2020, p. 113.

163. CERDA COSTABAL y MARTINEZ LLORENTE 2019, p. 86 ; JASPERSE 2020, p. 59-61.

164. MACÉ 2005, p. 140-142 ; MACÉ 2008.

Le 23 septembre 1249, cinquante ans après la disparition de sa mère, Raimond VII, dans son propre testament, établit expressément sa sépulture à l'abbaye de Fontevraud : *In primis sepulturam nostram eligimus apud monasterium Fontisebraudi, ubi jacet rex Henricus Anglie avus noster, & rex Richardus avunculus noster, & regina Johanna mater nostra, ad pedes scilicet ejusdem matris nostre*¹⁶⁵. En reposant dans le monastère de l'ordre, il décide de partager sa seconde vie, l'éternelle, avec sa parenté de cœur, sa *familia* aquitano-angevine. Le prince toulousain reprenait ainsi le flambeau des deux femmes, Aliénor et Jeanne : faire de Fontevraud la nécropole dynastique des Plantagenêt. Lui n'était pas parvenu à réhabiliter son père, le comte excommunié dont la dépouille semblait destinée à gésir dans la maison des Hospitaliers de Toulouse, exposée hors de toute terre consacrée par l'Église¹⁶⁶. Toulouse ne lui offrait plus un ancrage viable, et sa fille avait épousé vers 1235 un frère du Capétien. Décédé à Millau, le 27 septembre 1249, Raimond VII voit donc son corps embaumé afin de pouvoir être acheminé – après une escale au prieuré fontevriste du Paravis – jusqu'à la maison-mère où il sera effectivement déposé. Pour autant, il connaît un nouvel échec posthume : ce n'est pas dans l'immédiat qu'il rejoint sa génitrice. Quand, le 15 novembre 1254, le roi d'Angleterre Henri III visite l'abbaye, il vient prier devant les effigies des siens et offre des textiles précieux pour ses proches qui ont été réunis dans la partie du chœur réservée aux moniales, à l'ouest du transept. Il se recueille devant Henri II, Richard, et Aliénor, dans « le cimetière des rois »¹⁶⁷. Sa tante Jeanne et son cousin Raimond ne font pas encore partie de la noble assemblée. Le gisant de pierre de ce dernier, ainsi que sa plate peinture, est réalisé un peu plus tard. Il ne se trouve pas pour autant dans la proximité de ses parents ; il est placé ailleurs dans l'église, sans que l'on sache qui a décidé de son sort ultime¹⁶⁸.

Dans son testament, sur les 10 000 marcs qu'il lègue pour le salut de son âme, Raimond VII abandonne 5 000 marcs sterling à l'abbaye de Fontevraud, soit trois fois plus que sa mère qui avait cédé 1 376 marcs au monastère ligérien. Il lui offre aussi tous ses bijoux et gratifie cette maison de 800 autres marcs afin qu'elle puisse doter à son tour plusieurs établissements fontevristes qui figurent en tête de liste (fig. 9)¹⁶⁹. On peut également observer que la capitale toulousaine n'est guère plus pourvue qu'au temps de sa mère : il laisse seulement 100 marcs à l'œuvre de la cathédrale Saint-Étienne, l'église qui fut reconstruite durant les temps sombres du *negotium pacis et fidei*. Dans sa sobre déclinaison, le testament du dernier comte de Toulouse semble se parer d'une très forte coloration Plantagenêt.

Ordre de Fontevraud	Ordre de Cîteaux	Autres
Fontevraud : 5 000 marcs + argenterie et bijoux	Bonnecombe : tout son cheptel	Saint-André [-de Ramières] : 100 marcs
Lespinasse : 400 marcs	L'Oraison-Dieu : 100 marcs	
Bragairac : 100 marcs	Grandselve : 100 marcs	
La Grâce-Dieu : 100 marcs	Belleperche : 100 marcs	Prouilhe : 100 marcs
Longages : 100 marcs	Les Feuillants : 100 marcs	
Sainte-Croix : 100 marcs	Eaunes : 100 marcs	Saint-Étienne : 100 marcs
	Goyon : 100 marcs	
	Bouchet : 100 marcs	
5 800 marcs	700 marcs	300 marcs

FIG. 9. LES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX GRATIFIÉS PAR RAIMOND VII DANS SON TESTAMENT (23 SEPTEMBRE 1249).

165. *H.G.L.*, t. VIII, col. 1255. Le vœu le plus cher de Raimond VII est sans doute de faire venir le corps de Jeanne dans l'abbatiale, auprès de ses parents, pour espérer reposer à ses pieds et ainsi s'inscrire dans une prestigieuse filiation généalogique. L'importante somme d'argent qu'il lègue à Fontevraud devait-elle servir à financer l'exécution d'un tombeau pour la mère et le fils ? Le roi d'Angleterre Henri III ne procède pas autrement : au milieu du XIII^e siècle, il fait déplacer la dépouille de sa mère, Isabelle d'Angoulême, depuis le cimetière des moniales pour qu'elle puisse intégrer le chœur dans lequel il entreprend la réalisation de son gisant (CARPENTER 2020, p. 602).

166. MOLINIER 1885 ; MACÉ 2006.

167. ERLANDE-BRANDENBURG 1988, p. 27 ; WOOD 2002, p. 414 ; CARPENTER 2020, p. 601-602.

168. WOOD 2002, p. 418, n. 50. Lors du réaménagement des sépultures de la dynastie voulu par l'abbesse Jeanne-Baptiste de Bourbon, en 1638, les tombeaux avaient déjà été déplacés au siècle précédent (ERLANDE-BRANDENBURG 1988, p. 27 ; CHAUOU 2019, p. 324).

169. Ses successeurs, Jeanne et Alphonse de Poitiers, revinrent sur ces dispositions en 1251 ; à l'issue d'un arrangement avec l'abbesse de Fontevraud, ils se firent restituer, en juin 1253, bijoux (*vasa aurea, argentea, anulos, monilia, zonas, aurum & argentum, lapides preciosos*) et legs en échange de 1 500 livres tournois et de 400 livres tournois de rente assignées sur le péage de Marmande (*H.G.L.*, t. VIII, col. 1324-1325 ; CHENARD 2009, p. 389).

Mais on peut nuancer cette première impression si l'on se tourne vers la liste des bienfaits distribués par son père, Raimond VI, le comte excommunié. L'enquête, mandatée en 1247 par Raimond VII pour permettre l'inhumation en terre consacrée de son géniteur, lève un voile sur la politique de patronage religieux des derniers Raimondins. Durant la période troublée de la croisade contre les Albigeois, il apparaît, au cours des années 1220, que le comte de Toulouse a agi avec bienveillance envers la maison de Notre-Dame de Pinel¹⁷⁰, appartenant à l'ordre de Grandmont. Ainsi, il a livré à ses frais le plomb nécessaire à la réalisation de l'aqueduc alimentant l'ensemble de l'établissement ; il n'a pas hésité non plus à envoyer plusieurs saumées de blé et de sel, et à entretenir le luminaire de l'église¹⁷¹.

Trois maisons fontevristes sont, par ailleurs, favorisées par ce comte de Toulouse : il fait restituer du bétail volé à Longages, à Bragairac et à Lagrâce-Dieu¹⁷². Les moniales de ce dernier lieu bénéficient, avec celles de Sainte-Croix de Volvestre, menacées par la faim, de la sauvegarde princière¹⁷³. Mais ce sont surtout les sœurs de Lespinasse qui reçoivent le plus d'aide en ces temps de guerre : alors qu'elles n'ont plus à manger que deux miches de pain pour 40 moniales, Raimond VI fait porter à l'établissement plusieurs chargements de blé quand il reprend Toulouse, au cours du mois de septembre 1217¹⁷⁴. Le frère Pierre Raimond, prieur de la *domus Espinacie*, rapporte, quant à lui, que le prince donna 10 livres pour la reconstruction de leur moulin, qu'il fit livrer des pièces de soie, des dizaines de saumées de blé, divers biens d'une valeur de 100 marcs et qu'il fit restituer de l'argent et du bétail (vaches, bœufs, moutons) qui avaient été dérobés¹⁷⁵.

Un autre document, à savoir un petit rouleau de parchemin contenant un ensemble de vingt-neuf privilèges produits par Raimond VI et son père, et rassemblés dans le cadre de cette enquête de 1247, a été déposé par la suite dans les archives de l'ordre de l'Hôpital. Divers établissements sont concernés par ces sauvegardes comtales, notamment les cisterciens de Belleperche, de Bonnacombe, de Grandselve, de La Garde-Dieu, mais aussi les moniales de La Grâce-Dieu et de Lespinasse, même si ces dernières – ce que déplore le bienfaiteur – ont approvisionné en vivres l'armée du prince Louis quand celui-ci a assiégé Toulouse, en août 1219 (fig. 10)¹⁷⁶. Mais il ne leur en tient pas rigueur. Le lien entre Lespinasse et les Raimondins est loin d'être anodin ; il rejoint en partie les motivations de Jeanne pour leur ancêtre, Philippa de Toulouse, elle qui a fondé cet établissement soutenu ensuite par les Aquitains et les Angevins¹⁷⁷. Enfin, une dernière attention mobilise la générosité du comte : Raimonde, une de ses filles illégitimes, y vit comme moniale dans le premier quart du XIII^e siècle¹⁷⁸.

Ces diverses libéralités montrent que la culture historique et la mémoire ancestrale des Plantagenêt ont été transmises au rejeton de Jeanne, un comte qui entretient, jusque dans ses derniers instants, un lien lignager qui était devenu le support d'une forme de communication politique diffuse. Gisant à Fontevraud, Raimond VII occulte ses origines capétiennes (par son père qui était le fils de Constance de France) pour rejoindre en lieu et en esprit ses aïeux angevins, les rivaux pugnaces de rois francs qui ont ensuite lutté contre les Raimond durant la croisade contre les Albigeois (1209-1229). Ultime pied de nez au roi Louis IX, le souverain qui avait contribué à l'affaiblissement progressif de la dynastie ? Seigneur naturel de la terre toulousaine par son père, qui demeurait néanmoins excommunié, et descendant des ducs d'Aquitaine par sa mère, Raimond VII avait réuni en sa personne les deux lignages qui s'étaient

170. Commune de Villariès, Haute-Garonne.

171. *F. Thomas Ordinis Grandismontensis Sacerdos, dixit, quod D. Comes domui Pinelli, dedit duas mulas & bonos saumerios ad opus dictæ domus, & totum plumbum necessarium ad aquæ ductum ipsius domus, & canales & concas faciendas, quæ omnia fecit affere per duas dietas propriis expensis ; item dedit prædictæ domui decem saumarias bladi. Et duas de sale & decem libras Turonenses annuatim ad luminaria Ecclesie concinnanda, sicut ipse percepit annuatim per 15 annos* (PERCIN 1693, p. 78, col. A).

172. *A. Rufus dixit comitem fecisse restitui quædam animalia Monialibus de Longa Die & de Gratia Dei & de Espinacia & de Bragairaco et Fratribus de Pinello, & quod ibi tenebat defensores* (PERCIN 1693, p. 79, col. A).

173. *Soror Gaudina Priorissa domus Gratia, Dei Monialium, dixit quod per 50 annos stetit in Monasterio, ubi tempore guerra Comes habebat defensorem dicti Monasterii, qui faciebat eis restitui quæ erant ablata, & quod Comes providit 25 Monialibus per octo dies de necessariis, & quod eis fecit dare 50 Saumatas bladi, cum multum indigerent, & quod multa bona eis faciebat* (PERCIN 1693, p. 78, col. B ; p. 79, col. A).

174. Témoignages de Bernard, *sacerdos* de la maison de l'Hôpital de Toulouse, et de Jourdain de Sapiac, baile comtal (PERCIN 1693, p. 78, col. B ; p. 79, col. A).

175. PERCIN 1693, p. 80, col. A.

176. [...] *pro venditione quam fecerant aliquis vel aliqui de predicta domo Spinacie de carnibus vel de quibuslibet aliis rebus in exercitu cruce signatorum, dum Tolose obsessa (sic) manebat a Lodoyco, filio domini regis Francorum* (MOLINIER 1885, p. 71 ; transcription révisée par mes soins à partir de l'original, A. D. Haute-Garonne, H Malte 1, 24).

177. BOWIE 2014, p. 189.

178. *Soror Raymunda de Natalis, priorissa dicte domus [...] vidit etiam quod comes filiam suam, Raymundam nomine, obtulit dicto monasterio et fecit eam ibi fieri monialem, quam quidem filiam tenerrime diligebat* (PERCIN 1693, p. 80, col. B).

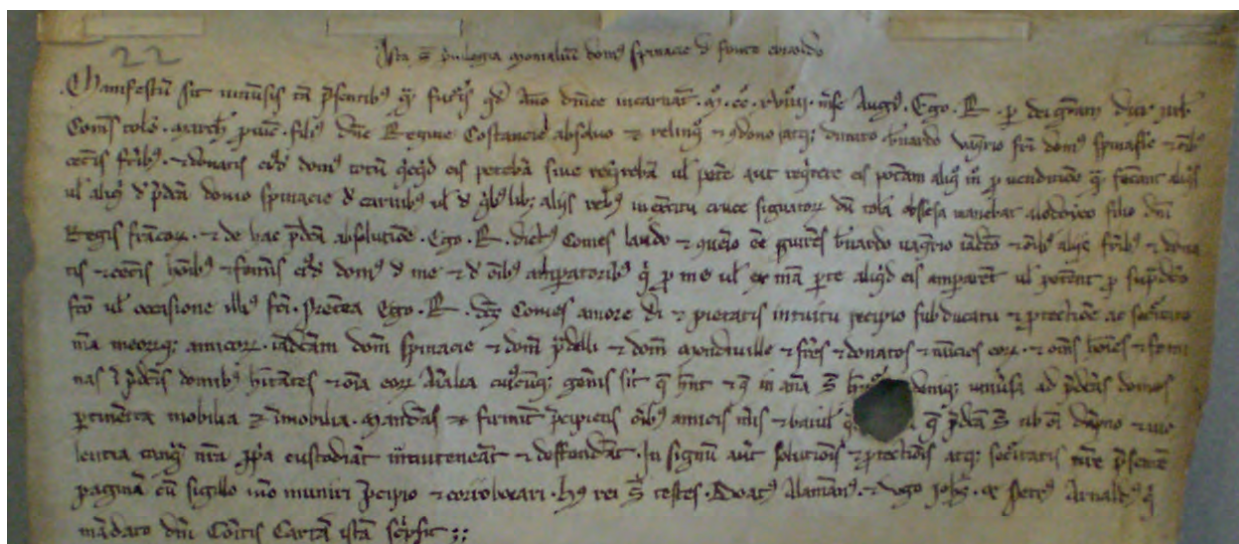


FIG. 10. PARDON ACCORDÉ PAR LE COMTE RAIMOND VI (1219) AU MONASTÈRE DE LESPINASSE.
A.D. Haute-Garonne, H Malte 1, n° 24. Cl. Laurent Macé.

sévèrement opposés au siècle dernier. Il lui fallait magnifier à Fontevraud, pour l'éternité, le sang prestigieux qui avait coulé dans ses veines.

Demeure la question de la raison du dépôt de la matrice de Jeanne dans les murs de l'abbaye cistercienne de Grandselve, établissement qui n'est jamais cité dans son testament. Deux hypothèses. Soit cet objet est resté entre les mains du comte Raimond VI qui, par la suite, l'a transmis à son fils, en souvenir et héritage de sa mère. Soit Jeanne est parvenue à quitter Toulouse avec sa matrice en argent et elle s'en est servie pour valider le seul acte diplomatique émanant d'elle, le 26 août 1199. À sa mort, le roi Jean la récupère, puis la donne au jeune Raimond VII quand celui-ci séjourne à la cour de son oncle, peu avant le début du concile du Latran (1215). En devenant légataire d'un tel artefact de marque, le prince, toujours favorablement soutenu à la cour Plantagenêt, pouvait affirmer sa légitimité face aux prétentions de Simon de Montfort¹⁷⁹. Plus tard, lors du traité de Paris (1229), Raimond VII est-il amené à céder la matrice maternelle pour payer la somme de 1 000 marcs promise à Grandselve et à son abbé, principal artisan des négociations¹⁸⁰ ? Ou celle-ci fait-elle partie des objets précieux livrés pour s'amender des 100 marcs que le comte attribue à Grandselve dans son testament de 1249 ? L'énigme reste entière ...

Au sein de la haute aristocratie, les testaments de femmes produits au tournant du XIII^e siècle sont assez rares. Celui d'Aliénor d'Aquitaine, par exemple, n'a pas été conservé¹⁸¹ alors que les trois testaments qu'on fit souscrire à Marie, « reine d'Aragon et seigneur de Montpellier », épouse du roi Pierre II (1196-1213), furent conservés par la chancellerie royale (juillet 1209, octobre 1211 et avril 1213). Comme Jeanne, celle qui était la fille d'une princesse byzantine n'y mentionne pas son mari, ni ne lui fait de quelconques dons ; elle préfère songer avec bienveillance à la pension de sa nourrice et de six de ses suivantes, ainsi qu'à la dotation de sa tante, de sa filleule et des filles de son deuxième mariage ou à ses propres frères bâtards¹⁸².

179. MACÉ 2005, p. 143-144.

180. JASPERSE 2020, p. 59.

181. BOWIE 2013b, p. 37.

182. LACARRA 1978, p. 111-113.

Les dernières volontés de la comtesse de Toulouse donnent donc un précieux témoignage des pratiques testamentaires usitées dans la haute société aristocratique et féminine de la fin du XII^e siècle¹⁸³. À travers le patronage noble et religieux qui se trouve favorisé par une dame de la dynastie Plantagenêt, la question des bonnes funérailles destinées à assurer le salut dans l'au-delà est au cœur des préoccupations de la testatrice. Le document souligne également la solidarité familiale au sein du lignage et surtout l'énergie déployée par Aliénor, avant, pendant et après l'agonie de sa fille afin de protéger au mieux les intérêts de sa descendance. Certes, la reine veille sur un acte de contrition passé *in articulo mortis* mais elle accompagne physiquement sa fille dans ses derniers instants, dans son dernier souffle ; pour la seconde fois, en l'espace de quatre mois, la souveraine assiste et perd un royal enfant. Le lien maternel qu'elle a tissé avec sa progéniture dépasse le simple pragmatisme politique¹⁸⁴. Poursuivant la réalisation d'un espace funèbre dédié au lignage anglo-angevin, dont Aliénor espère qu'il sera la nécropole royale de la dynastie, c'est elle qui permet à sa fille de se mettre en conformité avec le ciel pour assurer son salut et celui de ses proches tout en entretenant une remémoration continue du pouvoir détenu par la parenté entière. Dans ses ultimes instants, Jeanne continue d'apporter quelques pierres à cette édification dynastique vouée à la commémoration d'un groupe familial. Au même titre que sa mère, elle participe, par son patronage, à faire de Fontevraud « le réceptacle d'une piété dynamique qui la lie au repos éternel des Plantagenêts »¹⁸⁵. Loin, bien loin de ces berges de la Garonne qui n'avaient su la retenir¹⁸⁶.

Transcription

[1199, fin septembre]. – [Rouen]

Copie du testamentum recueillant les dernières volontés de la reine Jeanne, comtesse de Toulouse, qui distribue bienfaits et dotations à son entourage et à divers établissements ecclésiastiques, notamment l'abbaye de Fontevraud. Le document est confirmé par sa mère, la reine Aliénor, qui, après en avoir informé le comte de Toulouse, demande que toutes les dispositions nécessaires soient prises in Angliam.

[A]. Original disparu, scellé des six sceaux des exécuteurs testamentaires.

B. Copie du début du XIII^e siècle, chartrier de Fontevraud, Arch. dép. Maine-et-Loire, 101 H 55, n° 34 ; scellement d'Aliénor (disparu) sur double queue.

C. Copie du XIX^e siècle, nouv. acq. lat. (B.N.F.) 1245, fol. 140-141, d'après B.

D. Copie de Deville (1833-34), PRO ms. PRO 31/8/140 A n° 209, d'après B.

Indiqué : Round, *Calendar*, p. 392-393, n° 1105 (d'après D) ; Bienvenu 1986, p. 24, n. 78 et p. 25, n. 87 (d'après Round) ; Bowie 2013b (p. 38-40, d'après Round) et Bowie 2014 (p. 186-189, d'après Round) ; Jasperse 2020, p. 102-105 (d'après Round), cliché A. D. 49 : p. 103, fig. 25.

Édition ex B.

Colonne A

In nomi(n)e s(an)c(t)e et individue Trinitatis.

Hoc est testamentum d(omi)ne regine Ioh(ann)e.

Ioscelino capellano suo legavit XXX^a marc(as).

183. Le testament de Jean sans Terre n'est pas de la même nature, les distributions d'argent n'y apparaissent point (JASPERSE 2020, p. 102, n. 45).

184. BOWIE 2014, p. 42.

185. CHAUOU 2019, p. 323.

186. Dans la première moitié du XIV^e siècle, à l'intérieur du « Rouleau généalogique des rois d'Angleterre », dans la membrane 6, Jeanne apparaît parmi ses frères et ses sœurs dans la descendance de Henri II, Aliénor ne figurant pas à ses côtés (British Library, Royal MS 14 B VI). Au-dessus du médaillon, la légende qui accompagne son nom, la qualifie ainsi : *Iohane comtesse de Tolouse*. Son ancien titre de *reine* ne semble plus être d'actualité.

Gaufrido clerico suo XXX^a marc(as).
 Durando clerico suo XL^a marc(as).
 Beatrici domicelle sue CC marc(as).
 Alicie domicelle sue C et XL marc(as).
 Helysabeth domicelle sue C marc(as).
 Richeoldi ancille sue X marc(as).
 Domicelle Philipe cognate sue LX marc(as).
 Ioh(ann)i Pinelli servienti suo XXX marc(as).
 Fulconi servienti suo XXX marc(as).
 Radulfo de Crolly XXX marc(as).
 Raolino de Gray XXX marc(as).
 Trib(us) mulierib(us) de Chynon, unicuiq(ue) X marc(as).
 Malekakyé XV marc(as).
 Britoni VI marc(as).
 Rodrico X marc(as).
 Abbacie Fontisebr(aldi) eo(dem) corpore suo ad solvenda
 debita abb(at)isse DCCC marc(as).
 Ad edificacionem domor(um) fr(atru)m s(an)cti Ioh(ann)is evang(e)l(ist)e
 Fontisebr(aldi) C marc(as).
 Abbacie de Torpenai ad solvenda debita dom(us)
 Abbacie P(er)sonie XL marc(as). [C marc(as).
 Abb(ac)ie de Lauratorio XL marc(as).
 Omnib(us) conventibus Fontisebr(aldi) excepta capitali
 domo CCC marc(as).
 Capitulo cisterciensi CCCC marc(as).
 Abb(ac)ie Ronceevallis C marc(as).
 Monialib(us) Ebroacen(sibus) L marc(as).
 Monialib(us) Bondeville XL marc(as).
 Maiori ecclesie Rothomag(ensi) L marc(as), videlicet
 ad faciendam operationem XL marc(as) et co(n)ve(n)tui X m(arcas).
 Domui Pomiacri, de Gra(n)di mo(n)te XXX marc(as).
 Donavit au(tem) Beatrici p(re)dicte et Aelicie duos chofros suos
 qui su(n)t ap(u)d Verdun(em), et o(mn)ia q(ue) in eis co(n)tinentur.
 Tres cortinas suas quas habet : una(m) dedit eccl(es)ie s(an)c(t)i
 Stephani Tholosie, altera(m) s(an)c(t)e Marie Deaurate,
 terciam s(an)c(t)o Saturnino. Duobus vero capel
 lanis de Fonte ebr(aldi) dedit redditu(m), X marc(as), qui
 in p(er)petuu(m) divina celebrabunt officia pro anima
 ip(s)ius et an(te)cessor(um) suor(um). S(an)c(t)e Katerine Rothom(agi) VI m(arcas).
 Sing(u)l(i)s conventibus religiosor(um) Rothom(agi) duas marc(as)
 [unic]uiq(ue) eccl(es)ie civitatis Rotom(agi) XXV sol(idos) andeg(avenses).

Colonne B

It(em) eccl(es)ie Fontisebr(aldi) pro anniv(er)sario regis Sycilie et suo faciendo
 legavit redditu(m) XX marc(as).
 Domui infirmarie Fontisebr(aldi) ad sustinendas infirmas
 legavit redditu(m) X marc(as).
 Eccl(es)ie s(an)c(t)i Ioh(ann)is eva(n)geliste Fontisebr(aldi) legavit redditu(m) VIII^o m(arcas).
 & infirmarie fr(at)r(u)m ei(us)d(em) eccl(es)ie legavit redditu(m) II m(arcas).
 Abb(ac)ie de Torpen(ai) legavit redditu(m) XX marc(as).

Conventui de Ralaio lega(vit) redditu(m) II m(arcas).

Conventui de Logiis legavit redditu(m) II marc(as).

D(omi)ne Agathe et d(omi)ne Aelicie s(an)c(t)i monialib(us) Fontisebr(aldi) lega(vit) redditu(m) VI marc(as) q(uan)diu vixerint, et post decessum earum, remanebit ille reddit(us) eccl(es)ie Fontisebr(aldi).

Conventui Fontisebr(aldi) ad emendos pisces, sing(u)lis annis in quad(ra)gesima, legavit redditu(m) X marc(as). Residuas v(ero)

X marc(as) reliquit disponendas p(er) manu(m) d(omi)ne regine

It(em) ad coquina(m) conventus Fontisebr(aldi) [matris sue.

dedit annuatim mille solidatas redditus i(n) salino Agan(ni).

Conventui de Paraviso dedit medietatem piscat(ur)e passerie de Myrmande, et quietat malam tolta(m) de Myrmande que

Precepit au(tem) q(uod) Petrus Pictav(us) et alii [erat in vino.

burgenses de Agan(ni) et de Condam teneant salinu(m) de

Agan(ni), et fructus p(er)cipiant ta(m)diu don(e)c eis p(er)solvent(ur) de salino

illo, o(mn)ia illa que de trossellis eoru(m) habuit, exceptis mille

sol(idos) quos ibi debet p(er)cip(er)e in p(er)petuu(m) annuati(m) eccl(es)ia Fontisebr(aldi).

P(re)cepit et(iam) q(uod) Provetallus iudeus habeat de aliis redditibus

terre de Agan(ni) mille solid(os) andeg(avenses) quos ei debebat ; p(re)cepit

ecia(m) q(uod) equus suus que(m) Eroaldus Calverus h(abe)t detur domui

hopitalis de Roncevaus, p(re)cepit et(iam) q(uod) si aliq(u)isd(am) debet(ur) talle(n)

dario suo de Tolosa data iuratoria caucione ei p(er)solvat(ur)

de redditibus t(er)re de Agan(ni). Reliquias suas que su(n)t in

te(m)plo Tolosie, dedit domui de Spinatia. Precep(it) etia(m) q(uod)

t(er)ris de Claromo(n)te reddat(ur) militibus quor(um) erat vel pare(n)

tib(us) eor(um). Residuu(m) au(tem) illaru(m) t(ri)u(m) mille marc(as) quas

d(omi)n(u)s rex fr(ater) suus ei debet posuit in dispositione d(omi)ni Cant(uarensis)

et d(omi)ni Rotom(agis), et domini Eboracen(sis) fr(atr)is sui et d(omi)ne regine ma

t(ri)s sue, et abb(at)is de Torpenai, et p(ri)orisse Fontisebr(aldi), ut ip(s)i se

cundu(m) data(m) eis a Deo scienciam dividant pro a(n)i(m)a sua,

domibus religiosis et paup(er)ibus, id(em) q(uod) residuu(m) de p(re)dicta

pecunia.

A(lienor) D(e)i gra(tia) illustris regina Anglie ducissa N(ormannie)

et Aquit(anie), comitissa Andeg(avie) o(mn)ibus ad quos p(re)sens scriptu(m) p(er)ve

nerit sal(utem). Universitati v(est)re facim(us) notu(m) nos in Gasconia(m) it(er) arripu

isse et carta(m) in qua continet(ur) testame(n)tu(m) k(arissi)me filie n(ost)re re

gine Ioh(ann)e nob(is)cu(m) detulisse ut ea visa propter testimoniu(m)

VI sigillor(um) i(n) ea pendenciu(m) [...] ¹⁸⁷ comes de s(an)c(t)o Egidie q(uod) /

[ad eum] p(er)tinet delemosina faciat assignari. Vob(is) (er)go conplaceat quatinus testame(n)tu(m) p(re)fate regine sicut in carta /

[co]ntinetur cui(us) transcriptu(m) vob(is) transmittimus cora(m) d(omi)no Will(elm)o p(ri)ore Fontissebr(aldi) et fr(atr)

ibus cu(m) eo in Anglia(m) hac de /

[cau]sa applicatis pro amore D(e)i et n(ost)ro ad honore(m) D(e)i et a(n)i(m)e ei(us) utilitate(m) assignari faciatis.

187. Lettres grattées : q(uod) ad eu(m).

Bibliographie

ALVIRA CABRER 2020 : ALVIRA CABRER (Martín), « *Dilecta consanguinea mea* : Fernando III's Donation to a Nun of Fontevraud », dans E. L. Holt and T. Witcombe, *The Sword and the Cross. Castile-León in the Era of Fernando III*, Leiden-Boston, 2020, p. 105-139.

AURELL 2021 : AURELL (Martin), « Joan of England and al-Ádil's Harem : the Impossible Marriage between Christians and Muslims (eleventh-twelfth centuries) », dans *Anglo-Norman Studies*, XLIII, 2021, p. 1-14.

BARTLETT 2020 : BARTLETT (Robert), *Blood Royal. Dynastic Politics in Medieval Europe*, Cambridge University Press, 2020.

BENJAMIN 1988 : BENJAMIN (Richard), « A Forty Years War: Toulouse and the Plantagenets, 1156-96 », *Historical Research*, 61, 1988, p. 270-285.

BIENVENU 1986 : BIENVENU (Jean-Marc), « Aliénor d'Aquitaine et Fontevraud », dans « Y a-t-il une civilisation du monde Plantagenêt ? », Actes du colloque d'histoire médiévale, Fontevraud, 26-28 avril 1984, *Cahiers de civilisation médiévale*, 39, 1986, p. 15-27.

BOWIE 2013a : BOWIE (Colette M.), « Shifting Patterns in Angevin Marriage Policies : The Political Motivations for Joanna Plantagenet's Marriages to William II of Sicily and Raymond VI of Toulouse », dans M. Aurell, *Les stratégies matrimoniales (IX^e-XIII^e siècle)*, Turnhout, 2013, p. 155-167.

BOWIE 2013b : BOWIE (Colette), « To Have and Have not : The Dower of Joanna Plantagenet, Queen of Sicily (1177-1189) », dans E. Woodacre (ed.), *Queenship in the Mediterranean. Negotiating the Role of the Queen in the Medieval and Early Modern Eras*, 2013, p. 27-50.

BOWIE 2014 : BOWIE (Colette M.), *The Daughters of Henry II and Eleanor of Aquitaine*, Turnhout, 2014.

BOWIE 2016 : BOWIE (Colette M.), « Matilda, Duchesse of Saxonie (1168-89) and the Cult of Thomas Becket. A Legacy of Appropriation », dans P. Webster et M.-P. Gelin (eds.), *The Cult of St Thomas Becket in the Plantagenet World, c. 1170-c. 1220*, Woodbridge, 2016, p. 113-132.

CARPENTER 2020 : CARPENTER (David), *Henri III. The Rise to Power and Personal Rule, 1207-1258*, New Haven-London, 2020.

CERDA 2013 : CERDA (José Manuel), « The Marriage of Alfonso VIII of Castile and Leonor Plantagenet : the First Bond between Spain and England in the Middle Ages », dans M. Aurell, *Les stratégies matrimoniales (IX^e-XIII^e siècle)*, Turnhout, 2013, p. 143-153.

CERDA 2016 : CERDA (José Manuel), « Leonor Plantagenet and the Cult of Thomas Becket in Castile », dans P. Webster et M.-P. Gelin (eds.), *The Cult of St Thomas Becket in the Plantagenet World, c. 1170-c. 1220*, Woodbridge, 2016, p. 133-146.

CERDA 2018 : CERDA (José Manuel), « Diplomacia, mecenazgo e identidad dinástica. La consorte Leonor y el influjo de la cultura Plantagenet en la Castilla de Alfonso VIII », dans A. Arizaleta y F. Bautista (eds.), *Los modelos anglo-normandos en la cultura letrada en Castilla (siglos XII-XIV)*, Toulouse, 2018, p. 31-48.

CERDA COSTABAL Y MARTINEZ LLORENTE 2019 : CERDA COSTABAL (José Manuel) y MARTINEZ LLORENTE (Félix), « Un documento inédito y desconocido de la cancillería de la reina Leonor Plantagenet », *En la España Medieval*, 42, 2019, p. 59-91.

CERDA COSTABAL 2020 : CERDA COSTABAL (José Manuel), « Reigning as partners ? Alfonso VIII of Castile and Leonor Plantagenet », *De Medio Aevo*, 14, 2020, p. 5-16.

CHAUOU 2019 : CHAUOU (Amaury), *Les Plantagenêts et leur cour, 1154-1216*, Paris, 2019.

CHENARD 2009 : CHENARD (Gaël), « L'exécution du testament d'Alphonse de Poitiers (1271-1307). Vouloir et pouvoir après la mort du prince », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 167, 2009, p. 375-390.

CROUCH 2010 : CROUCH (David), « The Court of Henry II of England in the 1180s, and the office of King of Arms », *The Coat of Arms*, 220, 2010, p. 47-55.

CROUCH 2019 : CROUCH (David), *The Chivalric Turn. Conduct and Hegemony in Europe before 1300*, Oxford University Press, 2019.

ERLANDE-BRANDENBURG 1988 : ERLANDE-BRANDENBURG (Alain), « Les gisants de Fontevrault », *303*, 18, 1988, p. 20-33.

FLORI 1999 : FLORI (Jean), *Richard Cœur de Lion. Le roi-chevalier*, Paris, 1999.

FOREVILLE 1986 : FOREVILLE (Raymonde), « Tradition et renouvellement du monachisme dans l'espace Plantagenêt au XII^e s. », dans « Y a-t-il une civilisation du monde Plantagenêt ? », Actes du colloque d'histoire médiévale, Fontevraud, 26-28 avril 1984 », *Cahiers de civilisation médiévale*, 39, 1986, p. 61-73.

GAUSSIN 1986 : GAUSSIN (Pierre-Roger), « Y a-t-il eu une politique monastique des Plangenêts ? », dans « Y a-t-il une civilisation du monde Plantagenêt ? », Actes du colloque d'histoire médiévale, Fontevraud, 26-28 avril 1984 », *Cahiers de civilisation médiévale*, 39, 1986, p. 83-94.

GRAY BIRCH 1898 : GRAY BIRCH (Walter de), *Catalogue of Seals in the Department of manuscripts in the British Museum*, London, 1898, vol. V.

HARVEY and Mc GUINNESS 1996 : HARVEY (P. D. A.) and McGUINNESS (Andrew), *A Guide to British Medieval Seals*, Toronto, 1996.

HIGOUNET 1978 : HIGOUNET (Charles), « Géographie des péages de la Garonne et de ses affluents au Moyen Âge », *Journal des Savants*, 1978, p. 105-130.

HILL 1961 : HILL (Mary C.), *The King's Messengers, 1199–1377 : A Contribution to the History of the Royal Household*, London, 1961.

HOLT 1986 : HOLT (James Clark), « Aliénor d'Aquitaine, Jean sans Terre et la succession de 1199 », dans « Y a-t-il une civilisation du monde Plantagenêt ? », Actes du colloque d'histoire médiévale, Fontevraud, 26-28 avril 1984 », *Cahiers de civilisation médiévale*, 39, 1986, p. 95-100.

JASPERSE 2017 : JASPERSE (Jitske), « Matilda, Leonor and Joanna : the Plantagenet sisters and the Display of Dynastic Connections through Material Culture », *Journal of Medieval History*, 43, 2017, p. 523–547.

JASPERSE 2019 : JASPERSE (Jitske), « Matilda of Saxony's Luxury Objects in Motion : Salving the Wounds of Conflict », dans T. Chapman Hamilton and M. Proctor-Tiffany, *Moving Women, Moving Objects (400-1500)*, Leiden/Boston, 2019, p. 86-107.

JASPERSE 2020 : JASPERSE (Jitske), *Medieval Women, Material Culture, and Power. Matilda Plantagenet and Her Sisters*, Amsterdam, 2020.

JASPERSE 2021 : JASPERSE (Jitske), « With This Ring: Forming Plantagenet Family Ties », dans E. O. Bérat, R. Hardie, I. Dumitrescu (eds.), *Relations of Power. Women's Networks in the Middle Ages*, Bonn University Press, Göttingen, 2021, p. 67-83.

KANTER 2011 : KANTER (Julie Elizabeth), « Peripatetic and Sedentary Kingship : The Itineraries of John and Henry III », *Thirteenth-Century England*, 13, 2011, p. 11–26.

LABANDE 1986 : LABANDE (Edmond-René), « Les filles d'Aliénor d'Aquitaine : étude comparative », dans « Y a-t-il une civilisation du monde Plantagenêt ? », Actes du colloque d'histoire médiévale, Fontevraud, 26-28 avril 1984 », *Cahiers de civilisation médiévale*, 39, 1986, p. 101-112.

LACARRA ET GONZALEZ ANTON 1978 : LACARRA (José Maria) et GONZALEZ ANTON (Luis), « Les testaments de la reine Marie de Montpellier », *Annales du Midi*, 137, 1978, p. 105-120.

LACHAUD 2018 : LACHAUD (Frédérique), *Jean sans Terre*, Paris, 2018.

MACÉ 2000 : MACÉ (Laurent), *Les comtes de Toulouse et leur entourage, XII^e-XIII^e siècles. Rivalités, alliances et jeux de pouvoir*, Toulouse, 2000.

MACÉ 2005 : MACÉ (Laurent), « Raymond VII of Toulouse : The Son of Queen Joanna, Young Count and Light of the World », dans M. Bull and C. Léglu (eds.), *The World of Eleanor of Aquitaine. Literature and Society in Southern France between the Eleventh and Thirteenth Centuries*, Woodbridge, 2005, p. 137-156.

MACÉ 2006 : MACÉ (Laurent), « «Pour la rémission de mes péchés et pour que la victoire me soit accordée». Les comtes de Toulouse et l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (XII^e-XIII^e siècles) », dans *Les ordres religieux militaires dans le Midi (XII^e-XIV^e siècle)*, *Cahiers de Fanjeaux*, 41, 2006, p. 295-318.

MACÉ 2008 : MACÉ (Laurent), *Catalogues raimondins (1112-1229). Actes des comtes de Toulouse, ducs de Narbonne et marquis de Provence*, Archives municipales de Toulouse, 2008.

MACÉ 2013 : MACÉ (Laurent), « *In salvetate domini comitis*. Les ordres religieux-militaires dans la cité de Toulouse (XII^e-XIII^e siècles) », dans D. Carraz (dir.), *Les ordres militaires dans la ville médiévale (1100-1350)*, Clermont-Ferrand, 2013, p. 205-222.

MACÉ 2018 : MACÉ (Laurent), *La majesté et la croix. Les sceaux de la maison des comtes de Toulouse (XII^e-XIII^e siècle)*, Toulouse, 2018.

MADÉLINE 2014 : MADÉLINE (Fanny), *Les Plantagenêts et leur empire. Construire un territoire politique*, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

MADÉLINE 2017 : MADÉLINE (Fanny), « Logistique et approvisionnement des demeures royales en Angleterre au XII^e siècle », dans N. Faucherre, D. Gautier, H. Mouillebouche (dir.), *Le nomadisme châtelain, IX^e-XVII^e siècle*, actes du sixième colloque international au château de Bellecroix (14-16 octobre 2016), Chagny, 2017, p. 47-59.

MIRANDA GARCÍA 2019 : MIRANDA GARCÍA (Fermín), « Émigrer après la mort : le transfert du corps du roi Sanche VII de Navarre à Roncevaux et l'hypothèse Fontevraud », dans D. Le Blévec (dir.), *Monastères et couvents de montagne : circulation, réseaux, influences au Moyen Âge*, CTHS, Paris, 2019, p. 1-11. [pagination en ligne]

MOLINIER 1885 : MOLINIER (Charles), « La question de l'ensevelissement du comte de Toulouse Raimond VI en terre sainte (1222-1247) », *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 1885, p. 1-92.

NOLAN 2019 : NOLAN (Kathleen), « Symbolic Geography in the Tomb and Seal of Berengaria of Navarre, Queen of England », dans T. Chapman Hamilton and M. Proctor-Tiffany, *Moving Women, Moving Objects (400-1500)*, Leiden/Boston, 2019, p. 59-85.

PERCIN 1693 : PERCIN (Jean-Jacques de), *Monumenta conventus Tolosani ordinis fratrum prædicatorum primi ex vetustissimis manuscriptis originalibus transcripta et sanctorum ecclesie patrum placitis illustrata. Opusculum de hæresi Albigenium. Appendix : Inquisitio de Raymundo comite Tolosano*, Toulouse, 1693.

PETERS-CUSTOT, MADÉLINE, 2019 : PETERS-CUSTOT (Annick), MADÉLINE (Fanny), « De Guillaume I^{er} à Roger II de Sicile : autour de l'impérialité des premiers couronnements royaux normands (1066-1130) », *Annales de Normandie*, 69-1, 2019, p. 165-198.

RODRÍGUEZ 2014 : RODRÍGUEZ (Ana), *La estirpe de Leonor de Aquitania. Mujeres y poder en los siglos XII y XIII*, Barcelona, 2014.

ROUND 1899 : ROUND (John Horace) (ed.), *Calendar of Documents Preserved in France, Illustrative of the History of Great Britain and Ireland*, vol. 1, 918-1216, London, 1899.

SCHLICHTE 2005 : SCHLICHTE (Annkristin), *Der "gute" König. Wilhelm II. von Sizilien (1166-1189)*, Tübingen, 2005.

SHADIS and BERMAN 2002 : SHADIS (Miriam) and BERMAN (Constance H.), « A Taste of the Feast : Reconsidering Eleanor of Aquitaine's female descendants », dans B. Wheeler and J. C. Parsons, *Eleanor of Aquitaine : Lord and Lady*, New York, 2002, p. 177-211.

SLATER 2018 : SLATER (Laura), *Art and Political Thought in medieval England, c. 1150-1350*, Woodbridge, 2018.

THOMAS 2020 : THOMAS (Hugh M.), *Power and Pleasure. Court Life under King John, 1199-1216*, Oxford University Press, 2020.

TURNER 1988 : TURNER (Ralph V.), « Eleanor of Aquitaine and her Children: An Inquiry into Medieval Family Attachment », *Journal of Medieval History*, 14, 1988, p. 321-335.

TURNER 2002 : TURNER (Ralph V.), « Eleanor of Aquitaine in the Governments of Her Sons Richard and John », dans B. Wheeler and J. C. Parsons, *Eleanor of Aquitaine : Lord and Lady*, New York, 2002, p. 77-95.

VAN HOUTS 2013 : VAN HOUTS (Elisabeth), « Changes of Aristocratic Identity : Remarriage and Remembrance in Europe, 900-1200 », dans E. Brenner, M. Cohen and M. Franklin-Brown (eds.), *Memory and Commemoration in Medieval Culture*, Farnham, 2013, p. 221-242.

VAN HOUTS 2019 : VAN HOUTS (Elisabeth), *Married Life in the Middle Ages, 900-1300*, Oxford University Press, 2019.

VINCENT 2002 : VINCENT (Nicholas), « England and the Albigensian crusade », dans B. Weiler and I. Rowlands, *England and Europe in the Reign of Henri III (1216-1272)*, Aldershot, 2002, p. 67-97.

VINCENT 2006 : VINCENT (Nicholas), « Patronage, Politics and Piety in the Charters of Eleanor of Aquitaine », dans M. Aurell et N.-Y. Tonnerre (éds.), *Plantagenêts et Capétiens : confrontations et héritages*, Turnhout, 2006, p. 17-60.

VINCENT 2009 : VINCENT (Nicholas), « The Plantagenets and the Agenais (1150-1250) », dans M. Aurell et F. Boutouille (dir.), *Les seigneuries dans l'espace Plantagenêt (c. 1150-c. 1250)*, Bordeaux-Paris, 2009, p. 417-456.

VINCENT 2011 : VINCENT (Nicholas), « Jean sans Terre et les origines de la Gascogne anglaise : droits et pouvoirs dans les arcanes des sources », *Annales du Midi*, 276, 2011, p. 533-566.

VINCENT 2020 : VINCENT (Nicholas), *The Letters and Charters of Henry II, King of England 1154-1189*, Oxford University Press, 2020, 5 vol.

WILD 2011 : WILD (Benjamin L.), « The Empress's New Clothes : A *Rotulus Pannorum* of Isabella, Sister of King Henry III, Bride of Emperor Frederick II », *Medieval clothing and textiles*, 7, 2011, p. 1-31.

WOOD 1994 : WOOD (Charles T.), « La mort et les funérailles d'Henri II », *Cahiers de civilisation médiévale*, 37, 1994, p. 119-123.

WOOD 2002 : WOOD (Charles T.), « Fontevraud, Dynasticism and Eleanor of Aquitaine », dans B. Wheeler and J. C. Parsons, *Eleanor of Aquitaine : Lord and Lady*, New York, 2002, p. 407-422.

